













CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN ET SES ANNEXES

Convention « Communale » valant Opération de revitalisation de territoire MONTMELIAN



ENTRE

•	La Commune de Montmélian, représentée par son Maire, Béatrice Santais, autorisé à l'effet des
	présentes suivant délibération en date du 20 mars 2023,

ci-après, la « Collectivité bénéficiaire » ; d'une part,

ΕT

• La Communauté de communes Cœur de Savoie, représentée par sa Présidente, Béatrice SANTAIS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

ci-après, « la Communauté de communes »

L'Etat représenté par le préfet du département de la Savoie, Monsieur François RAVIER

ci-après, « l'Etat »;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT



TABLE DES MATIERES

Préambule	4
Article 1 - Objet de la convention cadre	4
Article 2 – La structuration de la Convention	4
Article 3 – Le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et ses ambitions	6
3-1 Une commune « Cœur d'axe » au fonctionnement ambivalent	6
3-2 Un territoire dynamique qui peine à capter de nouveaux flux démographiques	7
3-3 Un parc de logements qu'il convient de diversifier	8
3-4 Un centre-ville aux qualités patrimoniales fortes à remettre en valeur	9
3-5 Un parc d'équipements structurants à conforter	9
3-6 Un potentiel économique et commercial à révéler et connecter à la dynamique d'habitat	10
Article 4 – Les orientations stratégiques du territoire	12
Article 5 – Le plan d'action	14
5-1 Le périmètre ORT retenu pour Montmélian	14
5.2 Les actions	15
5.3 Projets en maturation	19
Article 6 – Modalités d'accompagnement en ingénierie	19
Article 7 - Engagements des partenaires	20
7.1. Dispositions générales concernant les financements	20
7.2. Le territoire signataire	20
7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	21
7.4. Engagements des autres opérateurs publics	22
7.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	22
7.6. Maquette financière	22
Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain	23
Article 9 - Suivi et évaluation du programme	23
Article 10 - Résultats attendus du programme	24
Article 11 – Utilisation des logos	25
Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	25
Article 13 – Evolution et mise à jour du programme	25
Article 14 - Résiliation du programme	26
Article 15 – Traitement des litiges	26
Sommaire des annexes	27



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

La présente convention a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du dispositif d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) reconnue au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation au sein du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Elle s'inscrit dans la temporalité du programme PVD 2021-2026, soit une validité sur la période 2023-2026. Cette durée permet de couvrir la fin du mandat municipal en cours et de poursuivre les actions engagées sur le mandat suivant. La présente convention expose également l'intention des parties de s'inscrire dans une démarche projet et expose les engagements respectifs et réciproques des différents partenaires pour la période du programme PVD engagée de 2021 à 2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Créée fin 2018 par la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), l'ORT est un contrat souple, entre l'État, l'EPCI et les communes, pour la revitalisation des centres bourgs. Elle constitue un cadre partenarial intégrateur, permettant de construire un projet à l'échelle de l'EPCI, décliné à l'échelle communale à partir d'un diagnostic local d'un phénomène de déprise : « les ORT ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. »

La présente convention précise les ambitions retenues pour le territoire de Montmélian au regard du diagnostic partagé établi. Elle détaille notamment l'articulation de l'ORT du territoire de Montmélian à la convention cadre « Petites Villes de Demain » portée par la Communauté de Communes de Cœur de Savoie, au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), mais aussi aux politiques locales majeures, notamment en matière d'habitat et de transition énergétique. La convention communale précise également l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit de la commune, des entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base du diagnostic et du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les actions qui découlent de la présente convention sont enrichies par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention est évolutive et pluriannuelle. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité

Article 2 – La structuration de la Convention

La présente convention et ses annexes est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation pour une durée de mise en œuvre entre 2022 et 2027.



Le conventionnement ORT de la commune de Montmélian répond au schéma suivant : elle s'inscrit dans la convention cadre PVD dite « Chapeau » à l'échelle du territoire de Cœur de Savoie.



Elle répond pleinement aux axes stratégiques et orientations communes définies à l'échelle de la Communauté de communes.

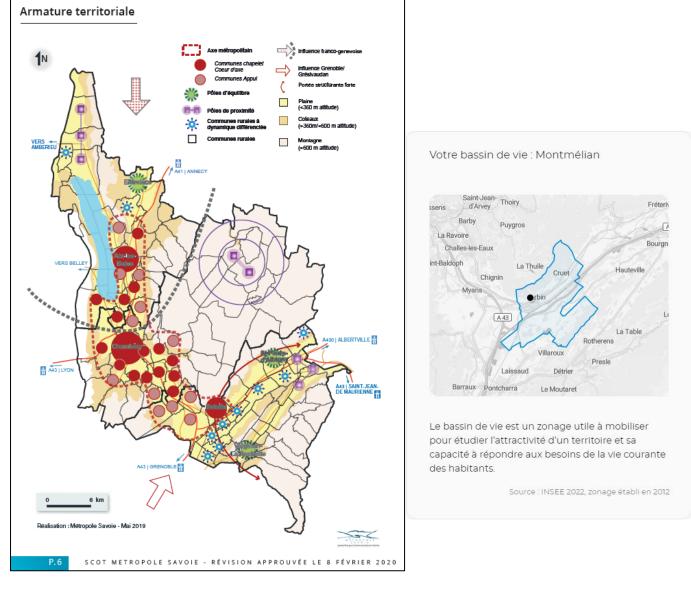
La présente convention décline l'ensemble des fiches actions déployées sur Montmélian, le planning des opérations et leur budget prévisionnel. La présente convention mentionne également des projets dits « en intention » que la commune doit encore préciser avant d'intégrer à son programme PVD.

Cette convention pourra faire l'objet de modifications sous forme d'avenant, afin d'intégrer les évolutions des fiches actions en cours, et d'intégrer de nouvelles fiches actions encore à l'état d'intention au moment de sa signature.



Article 3 – Le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et ses ambitions

3-1 Une commune « Cœur d'axe » au fonctionnement ambivalent



Montmélian est la commune chef-lieu de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie. Elle est inscrite au SCOT comme « Commune Cœur d'Axe », en continuité sud de l'arc de développement de la Métropole Savoie, étendue au nord jusque Grésy sur Aix.

La commune se situe au carrefour des vallées de la Combe de Savoie, du Grésivaudan, de la Maurienne ou encore de la Tarentaise, lui conférant un positionnement stratégique pour le développement économique du territoire.

Montmélian joue ainsi un rôle de centralité principale à l'échelle de Cœur de Savoie, mais également un rôle de pôle d'attractivité et d'emploi plus large



3-2 Un territoire dynamique qui peine à capter de nouveaux flux démographiques

La population de Montmélian est estimée en 2019 à 4102 habitants pour 1829 ménages. La commune est la plus petite des trois communes PVD avec une superficie de 5,7km², et de fait la plus dense, comptant environ 721 habitants au Km².

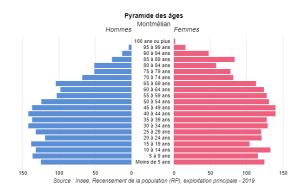
Cette spécificité donne à la commune un caractère plus urbain, liée à son tissu bâti plus dense, composé de plus nombreux immeubles.

Population et ménages

Indicateurs	Valgelon- La Rochette	Montmélian	Saint-Pierre- d'Albigny	CC Cœur de Savoie	Savoie
Population	4160	4102	4097	37336	436434
Densité de population (hab/km²)	565.2	720.9	221.9	113.1	72.4
Superficie (km²)	7.4	5,7	18.5	330.3	6028.2
. ,	,	,	- , -	, -	,
Nombre de ménages	1803	1829	1855	15642	199957

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation

principale - 2019



A l'inverse de nombreuses autres communes du territoire, la commune a connu une évolution annuelle de sa population plutôt faible en 2013 et 2019. : + 0,08% de population contre +0,8 à l'échelle de Cœur de Savoie. Montmélian n'a donc pas connu l'attractivité démographique des autres communes PVD de Cœur de Savoie, justifiant d'un besoin d'autant plus accru d'agir grâce à Petites Villes de Demain sur ce phénomène.

Néanmoins la commune témoigne d'une pyramide des âges plutôt équilibrée, avec une présence plus forte de 10-29 ans que sur les deux autres communes

Enfin la commune compte le plus fort taux de chômage des trios communes PVD en 2019, avec 10,7%, taux plus de deux fois supérieur à celui enregistré à Saint-Pierre d'Albigny.

Indicateurs	Valgelon-La Rochette	Saint-Pierre- d'Albigny	Montmélia n	CC Cœur de Savoie	ż	Savoi e
maioatouro	rtooriotto	a / libigity			27129	· ·
Ensemble	2422	2416	2537	23075	5	
Actifs (%)	75,8	78,2	76	78,4	77	
- actifs en emploi (%)	67,1	73	65,3	72,1	70,1	
- chômeurs (%)	8,7	5,2	10,7	6,3	7	
Inactifs (%) - élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés		21,8	24	21,6	23	
(%) - retraités ou préretraités	7,8	8,3	7,9	8,3	9,1	
(%)	8,8	7,8	6	7,4	7	
- autres inactifs (%) Source : Insee, Recen population (RP), exploitat 2019		5,7	10,1	5,9	6,9	



3-3 Un parc de logements qu'il convient de diversifier

Montmélian compte 2018 logements en 2019, dont 1829 résidences principales. Malgré un volume total de logements le plus faible des trois communes PVD Cœur de Savoie, Montmélian garde la seconde position en termes de résidences principales après Saint Pierre d'Albigny, du fait d'un très faible volume de résidences secondaires sur la commune.

Par ailleurs, le taux de logements vacants de Montmélian est le plus faible des trois communes PVD avec 7,6%.

Le parc locatif social représente plus de 48% des logements.

La répartition propriétaires/locataires est très déséquilibrée en faveur de ces derniers qui représentent près de 70 % des habitants.

Logements par catégorie

	Nombre	Nombre	Nombre		%	%	%	
	Valgelon-		Saint-		Valgelon-		Saint-	CC
	La	Na 4 41: a	Pierre-	CC Cœur		M 4 4 !!	Pierre-	Cœur de
	Rochette	Montmélian	d'Albigny	de Savoie	Rochette	Montmélian	d'Albigny	Savoie
Résidences principales Résid. secondaires et	1803	1829	1855	15642	88,1	90,6	85,2	84,4
log. occasionnels	64	34	148	1377	3,1	1,7	6,8	7,4
Logements vacants	179	154	173	1508	8,7	7,6	8	8,1
Total	2046	2018	2176	18527	100	100	100	100

Source: Insee, séries historiques du RP, exploitation principale 2019

Logements selon leurs types

types								
	Nombre	Nombre	Nombre		%	%	%	CC
	Valgelon-La Rochette	Montmélian	Saint- Pierre- d'Albigny	CC Cœur de Savoie	Valgelon- La Rochette	Montmélian	Saint- Pierre- d'Albigny	CC Cœur de Savoie
Maisons	1219	342	1328	13523	59,6	16,9	61	73
Appartements Autres	815	1608	825	4851	39,8	79,7	37,9	26,2
logements	11	68	24	153	0,5	3,4	1,1	0,8
Total	2046	2018	2176	18527	100	100	100	100
Source : Insee	Recensemen	nt de la nonula	ation (RP)	exploitation				

Source: Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

Montmélian a une morphologie urbaine différente de Valgelon La Rochette et Saint Pierre d'Albigny, avec seulement 342 maisons (données Insee 2019) contre plus de 1200 pour les deux autres communes. A contrario, la part de logements en appartements atteint 79,7% à Montmélian, notamment regroupés en moyennes / grandes copropriétés ou habitats locatifs sociaux, principalement sur les secteurs des Capucins, Albert Serraz, Comte Rouge, René Cassin.

L'étude habitat réalisée dans le cadre de l'OPAH a mis en exergue_le besoin d'accompagner plusieurs copropriétés dans leur projet de rénovation énergétique (Les Lilas, La Gare). En parallèle la commune mène une stratégie de diversification très volontariste notamment au travers de plusieurs opérations :

- L'aménagement des secteurs Marthot et Triangle Sud, avec la création envisagée de plus de 1000 logements au total



- La reconquête en vue de réalisation d'opérations d'habitat de bâtiments vacants et/ou fortement dégradés notamment l'ancienne gendarmerie, ou l'ilot des Martins en centre-ville.

Enfin, accompagnée de la CC Cœur de Savoie et en lien avec les autres communes PVD, Montmélian souhaite préciser ses engagements dans l'OPAH et aller plus loin sur certains aspects de veille et d'accompagnement des publics fragiles et logements dégradés.

3-4 Un centre-ville aux qualités patrimoniales fortes à remettre en valeur

Montmélian dispose d'un centre bourg remarquable et d'une topographie spécifique. Le centre-ville est construit au pied du fort de Montmélian érigé en 1030. La commune a joué un rôle historique majeur dans le développement de la Savoie, en tant que place forte de défense des frontières de la Savoie, jusqu'au dernier siège du fort mené par Louis XIV en 1705.

Les vestiges de cette histoire marquent encore la structure du centre-ville, encerclé de son enceinte fortifiée. Des bâtiments d'intérêt patrimonial tels que la Mairie (ancien hôtel particulier avec éléments inscrits à l'inventaire des monuments historiques), l'ancien Hôpital, le bâtiment Falquet, etc. donnent sa qualité architecturale au centre-ville. La déambulation piétonne est privilégiée mais peu sécurisante (zone pavée glissante), avec la présence de parkings relativement bien intégrés, offrant un stationnement en quantité suffisante sur le secteur.

La position surplombante du centre-ville de Montmélian crée néanmoins une « fracture » urbaine avec les secteurs situés en limite, notamment le Quartier des Capucins, les activités et équipements situés sur l'Avenue Paul Louis Merlin ou encore le long de la RD 1006.

C'est pourquoi Montmélian désire à la fois

- Préserver le patrimoine identitaire du centre de Montmélian comme atout d'attractivité (intervention sur la réhabilitation, remise en valeur du patrimoine, recyclage des tènements dégradés notamment le long de la rue des remparts et Rue du Dr Veyrat, requalification des façades, travail de signalétique et d'événementiel)
- Ouvrir le centre sur le reste de la commune en le rendant plus accessible et attractif : créer et valoriser l'entrée vers le centre depuis le sud et la RD 1006 ; inciter les déplacements depuis/vers le Nord et l'Est (Capucins, Paul Louis Merlin) via les fonctions urbaines ainsi que les cheminements doux.

3-5 Un parc d'équipements structurants à conforter

Montmélian joue son rôle de commune « Cœur d'Axe » et offre un ensemble d'équipements structurants pour la Communauté de Communes Cœur de Savoie, notamment :

- Siège de l'intercommunalité
- Foyer Jeunes Travailleurs et cuisine centrale
- Equipements culturels rayonnants (espace Léonard de Vinci, Espace François Mitterrand)
- Equipements sportifs de qualité (stade nautique, nombreux terrains de sport, tennis couverts, Dojo etc.)

Montmélian ambitionne cependant dans le cadre de Petites Villes de Demain, d'aller plus loin sur deux aspects, en cohérence avec sa politique écologique et son positionnement territorial stratégique :

- Une optimisation énergétique des bâtiments passant par des travaux de rénovation et/ou la création de sources de production énergétique (photovoltaïque notamment). Cet enjeu est d'autant plus prégnant que la dépense énergétique pourrait, à consommation constante, être multipliée par quatre au regard des prix de l'énergie.
- Un complément et/ou une requalification de l'offre existante en matière d'équipements (extension d'un gymnase, création rénovation de terrains sportifs tous temps, création d'un nouvel équipement de cuisine centrale et développement de son offre de services)



3-6 Un potentiel économique et commercial à révéler et connecter à la dynamique d'habitat

294 Unités légales sont implantées sur la commune de Montmélian. Le nombre d'emploi présents sur la commune s'élève à 2694. L'indicateur de concentration de l'emploi est par ailleurs le plus élevé des trois communes Petites Villes de Demain Cœur de Savoie. Ainsi, on compte 161 emplois dans la commune pour 100 actifs ayant un emploi, résidant dans sur la commune. Ceci témoigne du potentiel d'attractivité et d'accueil de nouveaux habitants salariés sur la commune de Montmélian.

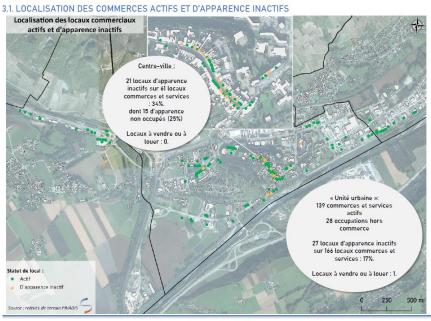
Nombre d'unités légales au 31 décembre 2020 par secteur d'activité

	Nombre	Nombre Saint-	Nombre Valgelon-	
	Montmélian	Pierre- d'Albigny	La Rochette	CC Cœur de Savoie
Industrie manufacturière. industries extractives et autres	22	19	24	264
Construction	39	34	42	429
Commerce de gros et de détail. transports. hébergement et restauration	67	78	64	628
Information et communication	3	5	6	43
Activités financières et d'assurance	12	3	3	80
Activités immobilières Activités spécialisées. scientifiques et	8	33	12	156
techniques et activités de services administratifs et de soutien	54	48	34	502
Administration publique. enseignement. santé humaine et action sociale	71	51	62	370
Autres activités de services	18	23	29	238
Total	294	294	276	2710

Source : Insee, Recensement des unités

légales (UL) - 2021

La dynamique de création d'entreprise n'est quant à elle pas linéaire, mais la tendance est globalement à la hausse avec une hausse de 23 % du volume annuel d'entreprises créées entre 2019 et 2021.



PETITES VILLES DE DEMAIN - MISSION SHOP IN / IMPACT CRISE -MONTMELIAN (73)- p.43

Concernant l'aspect commercial uniquement, Montmélian compte près de 139 commerces. Sur environ 61 commerces et services situés en son centreville, 21 sont d'apparence « inactifs » ou non occupés, amenant à entre 25 et 34% le taux de commerces vacants ou d'apparence inactifs. Ceci témoigne d'une fragilisation importante du centre Montmélian, renforcée par la crise. Par ailleurs, la ville accueille un marché hebdomadaire mais manquant (très faible dynamisme de nombre de commerçants présents).



Deux supermarchés (Intermarché et Lidl) sont également situés non loin de la centralité sur des itinéraires routiers stratégiques, captant le potentiel de chalandise des commerces du centre-ville tant pour les publics « de passage » (personnes en transit domicile travail) que pour les habitants de la commune et notamment des secteurs Grésivaudan et Capucins.

Le tissu commercial de Montmélian s'est fragilisé avec le temps, mais l'offre reste relativement complète pour une commune de cette dimension. Le devenir des anciens linéaires marchands du centre bourg pose donc question, de même que le développement de nouveaux commerces complémentaires sur ce secteur.

Dans ce contexte la commune a souhaité se doter prioritairement d'un diagnostic et étudier préalablement l'opportunité de développements complémentaires pouvant répondre aux attentes des consommateurs locaux avant d'engager des actions visant à conforter son attractivité commerciale.

En ce sens la commune a pu bénéficier tout comme St Pierre d'Albigny et Valgelon la Rochette d'un financement par la banque des territoires dans le cadre de l'offre de services Petites Villes de Demain « Ingénierie - impact de la crise sur l'appareil commercial des territoires (SHOP'IN) » 2022 par le cabinet PIVADIS. Cette étude a dressé un panorama de la santé commerciale du cœur de ville et repéré les secteurs fragilisés voire défaillants pour mettre en œuvre les outils d'action les mieux adaptés.

L'étude SHOP'IN donne les enjeux stratégiques à relever pour Montmélian, ainsi que les leviers pour y arriver :

1. Renforcer l'activité sur le centre « historique »

- Soit en visant une diversité commerciale hors besoins courants par une promotion et un accompagnement sous forme de boutiques test.
- Soit en accueillant indifféremment professions libérales, bureaux et commerces.

2. Améliorer la visibilité numérique des commerces

- En incitant les commerçants à mieux se référencer et à rendre leurs vitrines numériques plus qualitatives
- Pour la municipalité, en développant un onglet commerce sur le site de la ville.

3. Revoir la signalétique d'orientation vers le centre

Synthèse du projet de territoire :

Ainsi, au regard du diagnostic présenté ci-avant, le projet de territoire de Montmélian s'articule autour des trois grandes thématiques suivantes :

Donner à la ville un nouvel élan urbain, économique et démographique.

La Ville bénéficie pour cela de réserves foncières et a inscrit dans son PLU des opérations de renouvellement urbain mais aussi d'extension urbaine dont le futur quartier solaire du Triangle Sud. Ce secteur est répertorié dans le SCOT comme pôle préférentiel d'habitat et accueillerait environ 900 nouveaux logements à terme : sa réussite est un véritable enjeu pour Montmélian.

Montmélian bénéficie de la présence d'une gare dont la requalification en pôle intermodal est un enjeu pour le territoire. Le site de la gare est actuellement particulièrement contraint du fait des tracés de voies existantes et le sera encore plus avec le passage de la ligne Lyon Turin. Sa requalification permettra de renforcer l'intermodalité et l'accessibilité, d'améliorer l'accueil et le confort des voyageurs, de renforcer l'insertion de la gare dans la ville. Par ailleurs, la Ville est propriétaire des anciens établissements Guerraz, friche industrielle à proximité de la gare. Sa requalification permettra d'organiser les stationnements nombreux, liés aux usagers de cette gare qui dessert un territoire très vaste. A partir de la gare, des solutions de déplacement doux sont à développer.

Outre les constructions de nouveaux logements, la diversification de l'offre de logements, l'amélioration de la desserte de Montmélian et des déplacements sur la commune, la Ville doit maintenir en bon état ses nombreux équipements publics qui sont un atout pour attirer de nouveaux habitants, renforcer l'offre sportive compte tenu de la saturation actuelle des bâtiments, favoriser la redynamisation commerciale de la commune et développer son attractivité touristique à partir de son environnement viticole et de son patrimoine historique.

2. Conserver une ville toujours solidaire et accueillante pour tous

Lever les contraintes liées aux handicaps de tous ordres

Parallèlement au développement du nombre d'habitants, l'ambition est de renforcer encore l'accessibilité de tous pour que chacun vive au mieux et accède à tout ce dont il a besoin. Pour l'accessibilité physique, quelques travaux plus complexes et d'un coût élevé restent à programmer, notamment dans le centre ancien. Par



ailleurs, des actions sont à mener pour certains handicaps peu pris en compte actuellement comme la surdité, les déficiences mentales...

Conserver et renforcer les liens avec la jeunesse et les familles

La Ville mène depuis une quinzaine d'années une politique jeunesse active avec des actions individuelles et collectives, toujours à conforter. Les locaux dédiés à la jeunesse sur la salle du Manoir et au sein du foyer jeunes travailleurs sont à réhabiliter. Au-delà de cette politique, la Ville veut développer des liens et activités en direction des familles.

Favoriser l'accès au numérique

La Ville souhaite également mener une action forte en direction des personnes éloignées du numérique en aménageant un espace d'accueil multiservices, regroupant différents partenaires dont la maison France services de Cœur de Savoie.

Repenser les espaces extérieurs sur certains secteurs

La Ville de Montmélian accueille sur son territoire environ 48% de logements sociaux et pratique une politique ancienne vis-à-vis des espaces extérieurs pour un traitement uniforme sur l'ensemble de la commune et une amélioration du cadre de vie, facteur important pour le bien vivre ensemble. Un projet ambitieux est à l'étude sur le secteur des Capucins qui mêle habitat social et copropriétés privées pour repenser entièrement les espaces extérieurs avec une concertation des habitants.

3. Renforcer les efforts en matière de transition écologique

Pionnière de l'énergie solaire depuis 1983, la commune de Montmélian mène une politique de développement durable depuis de nombreuses années. Elle mène régulièrement des travaux de rénovation sur son patrimoine pour en améliorer la performance énergétique.

En matière de nouveaux logements, elle a fixé des objectifs très ambitieux pour l'opération du triangle sud en donnant une ambition environnementale particulièrement élevée : réaliser un quartier intégrant un réseau de chaleur solaire permettant d'assurer 80 % des besoins thermiques. Le site de 20 hectares environ désormais propriété de la Ville en quasi-totalité, représente la principale réserve foncière de la commune. Il occupe un emplacement stratégique pour permettre à Montmélian de faire évoluer et émerger son image de ville et de pôle urbain stratégique.

La Ville a progressivement élargi son champ d'actions et s'engage désormais fortement dans le domaine alimentaire à partir de sa cuisine centrale, de son self d'entreprises et d'un jardin municipal. Des locaux adaptés et aux normes doivent être créés. Un projet de conserverie va être étudié pour bénéficier des légumes du jardin tout au long de l'année et pallier le décalage entre production essentiellement estivale et besoins annuels.

Article 4 – Les orientations stratégiques du territoire

Les 3 communes s'entendent sur les enjeux communs suivants : renforcer leur rôle de centralité, poursuivre une gestion économe et équilibrée de l'espace dans les domaines de l'habitat, de l'activité économique et commerciale, mettre en scène les espaces et milieu naturels, les entrées de ville et améliorer le cadre de vie, promouvoir les circuits courts d'achat, d'emplois et de tourisme de proximité, mettre en œuvre une offre de mobilité plus efficace, développer un projet solidaire et intergénérationnel, gérer durablement les ressources (eau, énergie, biodiversité...)

La présente convention répond aux orientations partagées à l'échelle de la Communauté de Communes Cœur de Savoie :

La présente convention répond aux orientations partagées à l'échelle de la communauté de communes Cœur de Savoie



ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON DES ORIENTATIONS
1 - Habiter le territoire	1-1 Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel 1-2 Rénover le parc social et/ou public existant 1-3 Accompagner les copropriétés privées dégradées
	1-4 Améliorer les espaces publics contigus2-1 Requalifier les gares et les ouvrir à la multi-
2 - Faciliter les déplacements	modalité 2-2 Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux
	2-3 Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture
	2-4 Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics
3 - Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité	3-1 Intervenir sur les locaux vacants 3-2 Animer et communiquer sur l'offre commerciale 3-3 Renforcer l'attractivité numérique
	4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements publics
4 - Maintenir et développer les services et équipements publics	4-2 Engager la rénovation d'équipements publics
	4-3 Renforcer l'accessibilité numérique 5-1 Développer l'offre - création ou rénovation
5 - Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité	d'équipements 5-2 Porter d'une dynamique événementielle 5-3 Mieux communiquer en direction des usagers 5-4 Améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt
6 – Axe transversal Mobiliser autour du projet	6-1 Animerune démarche partagée "Petites Villes de Demain"

Montmélian décline ainsi son projet de territoire au regard des orientations retenues -tel que suit -avec l'ambition de mener ce projet dans le cadre d'une démarche de transition écologique au travers de la labélisation « Climat Air Energie » du programme Territoire engagé Transition Ecologique (fiche action 1.25) :

A. Habiter le territoire

- 1. Développement du parc résidentiel :
 - Densification secteur des Martins et Comte rouge, (1.2/1.3)
 - Urbanisation du secteur Triangle Sud (1.4)
- 2. Rénover le parc existant :
 - Rénovation en logement de l'ancienne gendarmerie (1.1)
- 3 Améliorer les espaces contigus
 - Requalification des espaces extérieurs Capucins et Grésivaudan (1.5-1.5bis)
 - Requalification place René Cassin (1.6)

B. Faciliter les déplacements

- 1. Requalifier les gares (transports collectifs, mobilités douces).
 - Démolition de l'ancienne friche Guerraz et connexion gare (1.7)
 - Amélioration des abords de la gare Avenue de la gare Gontrie /Civerac (1.8-1.8bis)
- 2. Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux
 - Requalification de l'avenue Paul Merlin et RD 1006 (1.9/1.9bis)
 - Traitement des trottoirs et de la traversée du centre-ville (1.10)
- 3. Favoriser les modes doux :
 - Mise à niveau des pistes cyclables communales et leur signalétique (1.11)

C. Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerce et de service de proximité

- 1. Intervenir sur les locaux vacants
 - Accompagner les porteurs de projet locaux Viboud Falquet, (1.12)
 - Manager de commerce: développement nouvelle dynamique commerciale et marché hebdomadaire (1.13/1.13bis)

D. Maintenir et développer les services et équipements publics

- 1. Implantation des services publics
 - Création d'une salle documentaire d'ampélographie (1.15)
 - Création d'une nouvelle cuisine centrale et réfection du FJT (1.17/1.17bis)
 - Extension du gymnase le Kotinos (1.21)
- 2. Rénovation d'équipements publics
 - Réfection de la toiture école Pillet Will (1.18)
 - Réfection ancien hôtel de ville (1.19)
 - Rénovation locaux ancienne gendarmerie (1.22)
 - Rénovation éclairage public
 - Renforcement structure jardin d'enfants

E. Renforcer l'offre culture, sportive et de tourisme de proximité

- 1. Création ou rénovation d'équipements :
 - Rénovation du terrain rugby tout temps (1.14)
 - Réfection de la toiture du boulodrome et installation d'une centrale PV (1.16).
 - Rénovation de l'Espace Léonard de Vinci (1.20)
 - Rénovation grands bassin centre nautique (1.24)

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).



Article 5 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Pour que la convention vaille ORT, ajouter : La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

5-1 Le périmètre ORT retenu pour Montmélian



Le plan d'actions présenté ci-après s'appuie pour partie sur la mise en œuvre par la commune d'un périmètre d'ORT définit comme suit :



Description du périmètre retenu :

La commune fait le choix, soutenu par la CC Cœur de Savoie, d'inscrire en périmètre ORT :

- Le centre ancien historique, raccordé à la RD 1006 et aux berges de l'Isère. Ce secteur est stratégique dans le projet Petites Villes de Demain de Montmélian, dans une optique de redynamisation de la commune. Le secteur ancien concentre les problématiques d'habitat ancien vacant et/ou dégradé et de commerces en perte de vitesse économique. Pour autant ce même secteur comporte aussi les plus forts atouts à valoriser. L'ORT permettra d'envisager la déclinaison de plusieurs outils sur le secteur, notamment des avantages fiscaux destinés à aider l'implantation de nouveaux commerces (exonération CFE, CVAE à débattre avec la CC Cœur de Savoie, délégataire de la compétence Economie) ou encore la réalisation d'opération en « VIR » ou « DIFF » permettant de faciliter le recyclage foncier et la réalisation de nouveaux logements en centre-ville. Intégrer la partie sud de la commune et son raccordement aux berges de l'Isère permettra de faciliter le travail sur cette entrée de ville, la requalification de la voirie et surtout des immeubles situés en contre-bas du centre-ville, dont certains sont manifestement peu entretenus voire à l'abandon.
- Le secteur gare pour la partie ancienne déjà bâtie, ainsi que l'avenue de Savoie et la place René Cassin sont également à intégrer à l'ORT. Les outils « VIR » et « DIFF » pourront notamment être mobilisés (ancienne gendarmerie) pour accompagner la mutation du secteur (projet Marthot) d'une mutation des bâtiments anciens existants, dont certains ont un intérêt architectural et patrimonial (première gendarmerie actuellement occupée par l'association Aider et l'Inspection Académique). L'ORT permettra ainsi d'éviter le décrochage de ce site et d'envisager un traitement harmonieux de l'entrée ouest de la commune donnant sur le centre-ville via l'avenue de la Gare en continuité vers les Avenues de Savoie puis Georges Clémenceau

5.2 Les actions

Montmélian s'engage à porter les actions suivantes dans le cadre de la présente convention Petites Villes de Demain valant ORT, dans la mesure de l'engagement des partenaires à valider à la suite de la présente convention. Le détail des fiches actions est présenté en annexes 3. Parmi ces actions, 1 à minima pourrait faire l'objet d'une co-maitrise d'ouvrage avec la CC Cœur de Savoie –Action 17)

N°	Dénomination	Périmètre ORT	Orientation	Nature d'intervention
1.1	Rénovation en logements de l'ancienne gendarmerie	X	1-1 Habiter le territoire, développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel	Phase étude de faisabilité, définition du programme par la SPLS, travaux sur communs



	Denoification costour Dec	Х	1-1 Habiter le territoire,	Maitrise foncière
1.2	Densification secteur Des		développer une offre de logements permettant	Dossier friches Démolition
	Martins après démolition		un parcours résidentiel	Programme
			1-1 Habiter le territoire,	Etude de programmation
	Densification Comte Rouge et		développer une offre de	immobilière,
1.3	réaménagement des espaces		logements permettant	Etude paysagère, VRD
	publics		un parcours résidentiel	Travaux aménagement
	·			parc public
			1-1 Habiter le territoire,	Etudes réseaux/fluide
	Triangle sud : études techniques		développer une offre de	(énergétique)
1.4	et juridiques		logements permettant	Etude opérationnelle
	ot junaiques		un parcours résidentiel	pour montage
			4.0.11-13-1-1-1-1-1-1	d'opération
4.5	Requalification des espaces		1-3 Habiter le territoire,	Etudes pré-
1.5	extérieurs Capucins		améliorer les espaces résidentiels contigus	opérationnelles Travaux d'aménagement
	Requalification des espaces		1-3 Habiter le territoire,	Etude de programmation
1.5 bis	extérieurs Grésivaudan - Phase		améliorer les espaces	Travaux aménagements
1.0 510	étude		résidentiels contigus	Travadx amenagements
			1-3 Habiter le territoire,	DCE, consultations et
1.6	Requalification de la place René		améliorer les espaces	lancement des travaux
	Cassin		résidentiels contigus	
			2-1 Faciliter les	Etudes techniques
	Démolition anciennes friches		déplacements,	complémentaires
1.7	Guerraz et connexion gare		Requalifier les gares et	Dossier friches
	gard		les ouvrir à la	Travaux de démolition
		V ==	multimodalité	Consultation on some of
		X En	2-2 Faciliter les	Consultation en cours et
	Amélioration des abords de la	partie	déplacements, faire évoluer les axes	lancement des travaux en juin
1.8	gare / Requalification Avenue de		structurants pour	Juli
	la gare		intégrer les modes	
			doux	
		X En	2-2 Faciliter les	Etude d'aménagement /
		partie	déplacements, faire	circulation
1.8bis	Amélioration des abords gare		évoluer les axes	Maitrise d'œuvre et
1.0010	Gontrie / Civeyrac		structurants pour	travaux
			intégrer les modes	
			doux 2-2 Faciliter les	Etudo do programmatica
			déplacements, faire	Etude de programmation paysagère et de
	Requalification de l'avenue Paul		évoluer les axes	circulation
1.9	Louis Merlin - étude		structurants pour	Maitrise d'œuvre et
	3.33		intégrer les modes	travaux
			doux	
		X En	2-2 Faciliter les	Etude de programmation
		partie	déplacements, faire	paysagère et de
1.9bis	Requalification RD1006		évoluer les axes	circulation
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		structurants pour	Maitrise d'œuvre et
			intégrer les modes	travaux
		X	doux 2-3 Faciliter les	Etudes techniques
		^	déplacements,	travaux
	Traitement des trottoirs et de la		poursuivre	auvuun
1.10	traversée du centre-ville - étude		l'accessibilité des	
			espaces extérieurs	
			publics	
	Mise à niveau des pistes	X En	2-2 Faciliter les	Actualisation de l'étude
1.11	cyclables communales et de leur	partie	déplacements, faire	technique existante
	signalétique		évoluer les axes	Lancement des travaux
			structurants pour	



			intégrer les modes doux	
1.12	Accompagnement aux porteurs de projets locaux Viboud Falquet	Х	3-1 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité, intervention sur les locaux vacants	Maitrise foncière Recherche de promoteurs Action d'accompagnement et/ou de détection de porteurs de projets Travaux de rénovation
1.13	Manageur de commerces - développement nouvelle dynamique commerciale	Х	3-2 Renforcer l'attractivité économique, Animation et communication commerciales	Action d'accompagnement et/ou de détection de porteurs de projets
1.13bis	Manageur de commerces - développement du marché hebdomadaire	X	3-2 Renforcer l'attractivité économique, Animation et communication commerciales	Action d'accompagnement et/ou de mobilisation de producteurs
1.14	Terrain tout temps Rugby		4-1 Maintenir et développer les services et équipements publics, Implantation de nouveaux services et équipements publics	DCE, consultations et lancement des travaux
1.15	Etude pour la création d'une salle documentaire d'ampélographie	Х	4-1 Maintenir et développer les services et équipements publics, Implantation de nouveaux services et équipements publics	Etude de faisabilité programme
1.16	Réfection de la toiture du boulodrome et installation d'une centrale photovoltaïque		4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics, rénovation d'équipements publics	Mobilisation des financeurs DCE, consultations et lancement des travaux
1.17	Pôle Albert Camus - Création d'une nouvelle cuisine centrale		4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics, rénovation d'équipements publics	Finalisation étude programmatique Etudes pré- opérationnelles Concours de Moe et travaux
1.17bis	Pôle Albert Camus - Réfection FJT / Pôle multi-partenarial et de services		4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics, rénovation d'équipements publics	Etudes pré- opérationnelles (logements) OPAC, étude programmatique (lieu multi partenarial)
1.18	Réfection de la toiture de l'école Pillet Will	X	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics, rénovation d'équipements publics	DCE, consultations et lancement des travaux
1.19	Réfection ancien Hôtel de Ville		4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics, rénovation d'équipements publics	Etude de programmation Maitrise d'œuvre et travaux
1.20	Rénovation de l'espace Léonard de Vinci - SPLS Diagnostic et étude de programmation		4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics,	Etude de programmation Maitrise d'œuvre et travaux



			rénovation	
			d'équipements publics	
			4-2 Maintenir et	Etudes pré-
			développer les services	opérationnelles
1.21	Extension du gymnase Kotinos		et équipements publics,	DCE, consultations et
			rénovation	lancement des travaux
			d'équipements publics	
		Х	4-2 Maintenir et	Etude de programmation
	Rénovation ancienne		développer les services	
1.22			et équipements publics,	
	gendarmerie (locaux IA et Aider)		rénovation	
			d'équipements publics	
		X En	4-2 Maintenir et	DCE, consultations et
		partie	développer les services	lancement des travaux
1.23	Eclairage public		et équipements publics,	
			rénovation	
			d'équipements publics	
			4-2 Maintenir et	Etudes pré-
	Dépayation around bossis soutre		développer les services	opérationnelles
1.24	Rénovation grand bassin centre		et équipements publics,	DCE, consultations et
	nautique - phase travaux		rénovation	lancement des travaux
			d'équipements publics	
	Labélisation « Climat Air			
	Energie » dans le cadre du		6-Mobiliser autour du	AMO
1.25	programme Territoire engagé		projet	
	Transition Ecologique			
	j '			

Planning prévisionnel :

	2023				2024			2025					202	6		
Opérations				2024			2020				2020					
'	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Montmélian																
1.1 Rénovation en logements de l'ancienne gendarmerie																
1.2 Densification secteur Des Martins après démolition																
1.3 Densification Comte Rouge et réaménagement des espaces publics																
1.4 Triangle sud : études techniques et juridiques																
1.5 Requalification des espaces extérieurs Capucins																
1.5 bis Requalification des espaces extérieurs Grésivaudan - Phase étude																\Box
1.6 Requalification de la place René Cassin																
1.7 Démolition anciennes friches Guerraz et connexion gare																
1.8 Amélioration des abords de la gare - Avenue de la Gare																
1.8bis Amélioration des abords de la gare - Gontrie / Civeyrac											1					
1.9 Requalification de l'avenue Paul Louis Merlin - étude								•			1					\Box
1.9bis Requalification RD1006																
1.10 Traitement des trottoirs et de la traversée du centre Ville - étude																
1.11 Mise à niveau des pistes cyclables communales et de leur signalétique								•			1					
1.12 Accompagnement aux porteurs de projets locaux Viboud Falquet																
1.13 Manageur de commerces - développement nouvelle dynamique commerciale																
1.13bis Manageur de commerces - développement du marché hebdomadaire																
1.14 Terrain tout temps Rugby																
1.15 Etude pour la création d'une salle documentaire d'ampélographie Réfection de la toiture du boulodrome et installation d'une centrale																
photovoltaïque																<u> </u>
1.17 Pôle Albert Camus - Création d'une nouvelle cuisine centrale												 				↓
1.17bis Pôle Albert Camus - Réfection FJT / Pôle multipartenarial et de services											<u> </u>					Ļ
1.18 Réfection de la toiture de l'école Pillet Will								<u> </u>		<u> </u>	!	 				ــــــ
1.19 Réfection ancien Hotel de Ville											1			<u> </u>		<u> </u>
Rénovation de l'espace Léonard de Vinci - SPLS Diagnostic et étude de																
programmation		1	1											-		+-
1.21 Extension du gymnase Kotinos1.22 Rénovation ancienne gendarmerie (locaux IA et Aider)		-														₩
1.23 Eclairage public	-	-						-							-	\vdash
1,24 Rénovation grand bassin centre nautique - phase travaux					—	\vdash	 									┼
Labélisation « Climat-Air-Energie » dans le cadre du programme Territoire engagé																
1,25 Labelisation « Climat-Air-Energie » dans le cadre du programme l'erritoire engage Transition Ecologique																



Le planning prévisionnel des opérations reste à affiner au regard des conclusions des études à lancer ou en cours. Il fera l'objet de révisions présentées lors des Comités de projets annuels.

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action ayant vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE porté par Cœur de Savoie.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD a été validée par les instances de gouvernance (Comité de projet du 15 mars 2023) en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, ont été ou seront adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) ainsi que la CC Cœur de Savoie pour toute opération de Montmélian nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain

5.3 Projets en maturation

Les projets suivants, de niveaux de maturité moindre ou au niveau de complexité plus important, sont présentés ci-après au titre d'intentions.

Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature.

Habiter le territoire

- Extension urbaine : création de l'écoquartier solaire zone sud phase travaux
- Rénovation ou démolition immeuble le Bonvoisin
- Requalification des logements communaux privés Ecole Pillet Will

Faciliter les déplacements

- Amélioration des abords de la gare
- Création d'un ascenseur pour le parking souterrain de l'église

Maintenir et développer les services et équipements publics

- Création d'un terrain tout-temps football

Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité

- Requalification de l'ancien centre technique en vitrine touristique et cheminements vers le musée
- Développement du musée historique de Montmélian
- Création d'une maquette virtuelle du fort
- Amplification/développement du festival du cinéma
- Soutien au festival de photographie

Article 6 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie à Cœur de Savoie, et notamment à Montmélian, tout au long du programme Petites Villes de demain :

- les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...): Ces partenaires ont été associés tout au long du processus d'élaboration de la convention et des fiches actions détaillées dans les conventions communales. Chaque financeur instruira les demandes de soutien en ingénierie et/ou en financement selon les modalités et instances qui lui sont propres.
- les services déconcentrés de l'Etat, notamment la Direction Départementale des Territoires de la Savoie, mais également la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports entre autres.
- les collectivités territoriales, notamment le Département, dans le cadre de ses politiques de droit commun



- la société publique locale et l'Etablissement public foncier de la Savoie
- la société publique locale de Savoie
- les agences techniques départementales, notamment AGATE, l'Agence Alpine des Territoires
- les architectes conseils
- des sociétés telles que Gares et Connexions

Cœur de Savoie activera l'accompagnement de ces partenaires pour le compte de la commune au cas par cas suivant l'avancement des différents projets présentés aux fiches actions, selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Il conviendra de préciser lors de chaque comité de projet annuel ainsi que dans le bilan du contrat, la contribution de chacun.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Le soutien au territoire passera également par des commandes de prestations ou des marchés d'étude, afin d'approfondir certains points spécifiques. Les modalités de ces soutiens sont précisées dans les fiches actions communales.

Enfin, la CC Cœur de Savoie et les communes Petites Villes de Demain bénéficient tout au long du programme d'un appui en ingénierie apporté par :

- la manageur de commerces,
- la cheffe de projet Petites villes de demain.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, annexée à la Convention Cadre de Cœur de Savoie, la commune assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune a participé à la désignation d'un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune et la communauté de communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire



est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La CC Cœur de Savoie et les communes de Montmélian, Saint Pierre d'Albigny et Valgelon la Rochette s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

La collectivité s'engage à son niveau pour la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elle est maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier:

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.



Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

7.4. Engagements des autres opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Les actions concernées sur Montmélian :

- Appui technique (conseil) et/ou appui à la maitrise foncière pour les opérations Guerraz, llot des Martins, Falquet, notamment)
- Appui pressenti de la SPLS pour les projets de requalification de l'ancienne gendarmerie ainsi que pour la rénovation de l'espace Leonard de Vinci
- Participation de l'OPAC de Savoie en tant que propriétaire, à la rénovation du centre Albert Camus

7.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes: la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle communale est annexée à la présente convention.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentées au comité de pilotage. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financières annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre et la convention communale.

Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

La Communauté de Communes Cœur de Savoie met en place pour le compte des trois communes Petites villes de Demain de Valgelon La Rochette, Saint Pierre d'Albigny et Montmélian une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat.

Cette gouvernance s'inscrit en continuité de celle mise en place au travers de la convention cadre signée en juillet 2021.

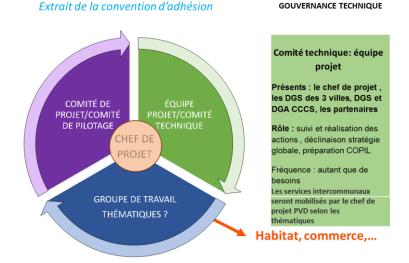
Schéma de gouvernance retenu par le territoire :



Comité de projet : Présents : trois élus par collectivités : maire, maires délégués, adjoints, présidentes et vices présidents + L'Etat +Le conseil Régional + le conseil Départemental + Les Partenaires financiers et techniques locaux, Coprésidé par les maires des communes et de la Présidente de la communauté de communes Rôle : valide les orientations et suit l'avancement du projet.

réquence : a minima 1 X par

GOUVERNANCE POLITIQUE



Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah. Selon les sujets évoqués, le Cerema, l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, pourront être conviés au comité de de projet.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Le chef de projet pourra également associer aux comités techniques Petites Villes de Demain tout technicien intercommunal compétent pour apporter son éclairage sur les actions développées par les communes.

Enfin, le chef de projet Petites Villes de Demain pourra siéger, selon les besoins, aux instances des différents dispositifs thématiques portés par la CC Cœur de Savoie et la commune. Il participera notamment autant que de besoin aux instances de suivi de l'OPAH.

Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu



à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués au travers des indicateurs suivants : Orientation 1 Habiter le territoire

Indicateur	Référence	Objectif
Taux de croissance de la population	Insee	Maintien à la hausse
Nombre de logements rénovés (OPAH)	ОРАН	A préciser selon fiche action 2 CC Cœur de Savoie
Taux de vacance	MAJIC	Baisse

Orientation 2 Faciliter les déplacements

Indicateur	Référence	Objectif
Evolution de la part des voies modes doux en site propre	Linéaire en km (données communales)	Hausse
Fréquentation des usagers modes doux	Comptage (données communales)	Hausse
Satisfaction usager	Questionnaires communaux	Hausse

Orientation 3 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de points de vente	Insee et/ou comptage communal	Hausse
Nombre d'emplois du territoire	Insee	Hausse
Taux de vacance commerciale	Comptage sur site	Baisse
Nombre de commerçants présents sur les marchés hebdomadaires	Données communales	Maintien à Valgelon la rochette, hausse à Montmélian et St Pierre d'Albigny

Orientation 4 Maintenir et développer les services et équipements publics

Indicateur	Référence	Objectif
Gain énergétique	Diagnostic énergétique avant/après travaux °	Gain supérieur à 30%
· ·	Données communales – Schéma directeur immobilier et énergétique °	Taux à définir
Satisfaction usagers	Enquêtes communales	Atteindre un plancher de 70% de satisfaction

Orientation 5 Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité

Indicate	ur			Référence	Objectif
Volume	de	participation	aux	Données communales/ associatives	Hausse
événements de la commune					



Taux de fréquentation des structures culturelles	Données communales/ associatives	Hausse
Nombre de licenciés des clubs sportifs	Données communales/ associatives	Hausse
Fréquentation des lieux de tourismes et loisirs de proximité	Données communales/ associatives	Hausse

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 11 - Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12 - Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'en 2026. Le périmètre retenu pour l'ORT est lui, valable durant 5 ans à compter de la date de signature de la présente convention.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

La présente convention est soumise à l'approbation de l'ensemble des signataires de la convention cadre Cœur de Savoie à laquelle elle est intégré par avenant. Il en sera de même des fiches actions successives, qui devront être validées par le comité de projet. Ainsi à tout moment les membres signataires peuvent soumettre une action supplémentaire au plan d'action initial, qui après analyse de sa cohérence, de sa contribution au projet global de revitalisation pourra alors être



annexé à la convention

Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de projet, il peut être mis fin à la présente convention. Cette résiliation ne porte pas atteinte à la poursuite du programme PVD pour les autres communes signataires de la convention cadre. Un avenant à la convention cadre Cœur de Savoie le formalisera.

Article 15 - Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Grenoble à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Grenoble.

Convention établie en 3 exemplaires, le 24 avril 2023 à Montmélian

Pour le Préfet de la Savoie La Secrétaire Générale

Juliette PART

La Présidente de la communauté de communes Cœur de Savoie

Béatrice SANTAIS

Le Maire de Montmélian

Béatrice SANTAIS

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 - Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT

Annexe 3 - Fiches actions

Annexe 4 – Maquette financière 2023



Orientations stratégiques et projets communaux et intercommunaux

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON DES ORIENTATIONS
	1-1 Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel
1 - Habiter le territoire	1-2 Rénover le parc social et/ou public existant 1-3 Accompagner les copropriétés privées dégradées
	1-4 Améliorer les espaces publics contigus
	2-1 Requalifier les gares et les ouvrir à la multi- modalité
2 - Faciliter les déplacements	2-2 Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux
2 - Pacinter les déplacements	2-3 Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture
	2-4 Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics
3 - Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité	3-1 Intervenir sur les locaux vacants 3-2 Animer et communiquer sur l'offre commerciale 3-3 Renforcer l'attractivité numérique
4 - Maintenir et développer les services et équipements publics	 4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements publics 4-2 Engager la rénovation d'équipements publics 4-3 Renforcer l'accessibilité numérique
	5-1 Développer l'offre - création ou rénovation d'équipements
5 - Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de tourisme de proximité	5-2 Porter d'une dynamique événementielle
	5-3 Mieux communiquer en direction des usagers
	5-4 Améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt
6 – Axe transversal Mobiliser autour du projet	6-1 Animerune démarche partagée "Petites Villes de Demain"

Actions en réponse aux orientations retenues par le territoire

Montmélian

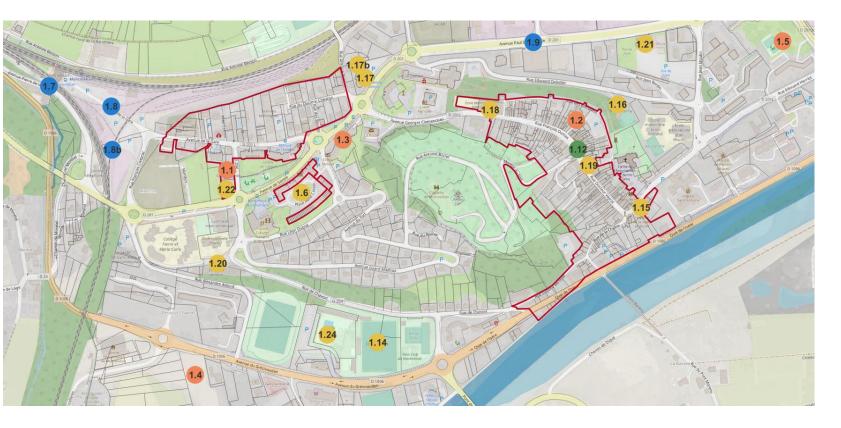
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISON DES ORIENTATIONS				
	1-1 Développer une offre de logements permettant un parcours résidentiel				
1 - Habiter le territoire	1-2 Rénover le parc social et/ou public existant				
	1-3 Accompagner les copropriétés privées dégradées				
	1-4 Améliorer les espaces publics contigus				
	2-1 Requalifier les gares et les ouvrir à la multi-modalité				
O Facilitas las dándas emente	2-2 Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux				
2 - Faciliter les déplacements	2-3 Développer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture				
	2-4 Poursuivre l'accessibilité des espaces extérieurs publics				
2 Danfarran Hattrastivité économismo Hattra de	3-1 Intervenir sur les locaux vacants				
3 - Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de services de proximité					
	3-2 Animer et communiquer sur l'offre commerciale 3-3 Renforcer l'attractivité numérique				
4 - Maintenir et développer les services et	4-1 Favoriser l'implantation de nouveaux services et équipements publics				
équipements publics	4-2 Engager la rénovation d'équipements publics				
	4-3 Renforcer l'accessibilité numérique				
	5-1 Développer l'offre - création ou rénovation d'équipements				
5 - Développer l'offre culturelle, sportive, de loisirs et	5-2 Porter d'une dynamique événementielle				
de tourisme de proximité	5-3 Mieux communiquer en direction des usagers				
	5-4 Améliorer la signalétique, marquer les lieux d'intérêt				
6 – Axe transversal Mobiliser autour du projet	6-1 Animer une démarche partagée "Petites Villes de Demain"				

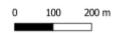
Numéro	Dénomination	Orientati ons
1.1	Rénovation en logements de l'ancienne gendarmerie	1-1
1.2	Densification secteur Des Martins après démolition	1-1
1.3	Densification Comte Rouge et réaménagement des espaces publics	1-1 / 1-4
1.4	Triangle sud : études techniques et juridiques	1-1
1.5 / 1.5 bis	Requalification des espaces extérieurs Capucins et Grésivaudan - phase d'étude	1-4
1.6	Requalification de la place René Cassin	1-4
1.7	Démolition anciennes friches Guerraz et connexion gare	2-1
1.8 / 1.8 bis	Amélioration des abords de la gare - Avenue de la Gare _ Gontrie / Civeyrac	2-2
1.9 / 1.9 bis	Requalification de l'avenue Paul Louis Merlin et de la RD 1006 - étude	2-2
1.10	Traitement des trottoirs et de la traversée du centre-ville - étude	2-3
1.11	Mise à niveau des pistes cyclables communales et de leur signalétique	2-3
1.12	Accompagnement aux porteurs de projets locaux Viboud Falquet	3-1
1.13 / 1.13 bis	Manageur de commerces - développement nouvelle dynamique commerciale et marché hebdomadaire	3-1 / 3-2
1.14	Terrain tout temps Rugby	4-1
1.15	Etude pour la création d'une salle documentaire d'ampélographie	4-1 / 5-1
1.16	Réfection de la toiture du boulodrome et installation d'une centrale photovoltaïque	4-2
1.17 / 1.17 bis	Pôle Albert Camus - Création d'une nouvelle cuisine centrale + Réfection FJT / Pôle multipartenarial et de services	4-2
1.18	Réfection de la toiture de l'école Pillet Will	4-2
1.19	Réfection ancien Hôtel de Ville	4-2
1.20	Rénovation de l'espace Léonard de Vinci - SPLS Diagnostic et étude de programmation	4-2
1.21	Extension du gymnase Kotinos	4-2
1.22	Rénovation ancienne gendarmerie (locaux IA et Aider)	4-2
1.23	Eclairage public	
1.24	Rénovation grand bassin centre nautique - phase travaux	4-3
1.25	Labélisation « Climat-Air-Energie » dans le cadre du programme Territoire engagé Transition Ecologique	6.1

Actions en réponse aux orientations retenues par le territoire

Montmélian

Priorités 2023





Comité de projet #3 « Petites villes de demain » – 15 mars 2023

N	Denomination	ORT
1.3	Densification Comte Rouge et réaménagement des espaces publics	
1.5	Requalification des espaces extérieurs Capucins - phase d'étude	
1.8	Amélioration des abords de la gare - Avenue de la Gare	
1.12	Accompagnement aux porteurs de projets locaux Falquet	х
1.14	Terrain tout temps Rugby	
1.16	Réfection de la toiture du boulodrome Installation d'une centrale photovoltaïque	
1.17 / 1.17 bis	Pôle Albert Camus - Création d'une nouvelle cuisine centrale + Réfection FJT / Pôle multipartenarial et de services	
1.23	Rénovation Eclairage public	
1.24	Rénovation centre nautique	
1.25	Labélisation « Climat-Air-Energie » dans le cadre du programme Territoire engagé Transition Ecologique	

Annexe 2 convention cadre

Périmètres ORT validés en comité de projet du 13 mars 2023

Montmélian :

- Le centre ancien historique, raccordé à la RD 1006 et aux berges de l'Isère : problématiques d'habitat ancien vacant et/ou dégradé et de commerces en perte de vitesse économique + partie sud de la commune, pour faciliter le travail sur cette entrée de ville, la requalification de la voirie et surtout des immeubles situés en contre-bas du centre-ville, dont certains sont manifestement peu entretenus voire à l'abandon.
- Le secteur gare pour la partie ancienne déjà bâtie, ainsi que l'avenue de Savoie et la place René Cassin : pour accompagner la mutation du secteur (projet Marthot) d'une mutation des bâtiments anciens existants, dont certains ont un intérêt architectural et patrimonial.

Périmètre ORT retenu

Montmélian





AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



MAQUETTE FINANCIÈRE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNE DE MONTMELIAN

ANNEE 2023

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total HT	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
INVESTISSEMENT						
1.3 Réaménagement Comte Rouge étude	Commune Montmélian	Coûts étude à chiffrer SETEC				
1.5 Requalification des espaces extérieurs des capucins		Etude 17 150€ Travaux à chiffrer pour 2024 et suivantes			7 455 € (Département) Subventions à solliciter sur travaux	Arrêté d'attribution
1.8 Avenue de la Gare	Commune Montmélian	316 644 €	76 832 €	121 017 €	Département : 91 995 € CC Cœur de Savoie : 26 800 €	Dossiers en instruction auprès des financeurs
1.12 Accompagnement projet Falquet	EPFL	Acquisition en cours Estimation travaux à effectuer			Fonds vert – Friches	
1.14 Terrain tout temps rugby	Commune Montmélian	Moe 9 750 Travaux 729 714€	148 000€	200 000€	Département : 195 727€ Région : 195 727€	Dossiers en instruction auprès des financeurs
1.16 Réfection boulodrome hors photovoltaïque	Commune Montmélian	273 300 €	67 800 €	130 000 €	75 500 € Autres financeurs Région 50 000 € Département 25 500 €	Dossiers en instruction auprès des financeurs
volet photovoltaïque		84 240 € Chiffrage en cours mise à jour MOE	24 240€	60 000€		Dossiers en instruction auprès des financeurs



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



1.17 Rénovation énergétique de la résidence A. Camus	OPAC	Chiffrage en cours					
nouvelle cuisine	Commune Montmélian et CC Cœur de Savoie	39 321 €	5 818,84 €		9 909,16 € CC Cœur de Savoie 15 728 € Département	Arrêtés d'attribution	
1.23 Eclairage public	Commune Montmélian	42 000 €	28 700€	10 500€ fonds vert	SDES : 2 800€	Demande à déposer	
1.24 Rénovation centre nautique (fuites bassins)	Commune Montmélian	Fuites: 39 500€ HT Audit énergétique géothermie: 5000 € HT			Fuite: 7500 euros Département Audit énergétique: SEQUOIA 2500 €	Demande à déposer Subvention acquise	
FONCTIONNEMENT - MONTANT INDIQUE EN TTC (pas de FCTVA)							
1.25 Conseils et accompagnement labellisation Territoire engagé transition écologique	Commune Montmélian	AMO: 17 693.75 € HT Labélisa- tion: 4 583.75 € HT Total: 22 277.50 €		17 822€ Fonds vert AMO		Demande de subvention déposée Démarrage Travaux mai 2023	



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Savoie

(73)







FICHE ACTION N° M1.3

Mise à jour le 24/01/2023 par A Delagarde

Densification et requalification des espaces publics secteur Comte Rouge

Rubrique proposée	Explications sur le contenu				
Action nom	Densification et requalification des espaces publics secteur Comte Rouge				
Action n°	M1.3				
Orientation	4-1 Habiter le territoire – développer une offre de logements permettant un parcours				
stratégique	résidentiel // 4-4 Habiter le territoire – Améliorer les espaces publics contigus				
Thématique	Habitat / espaces publics résidentiels				
générale					
Type d'action	Investissement, études, animation, action incitative				
Catégorie, nature	Action foncière, friche, réhabilitation, renaturation, construction, réseaux, accessibilité				
précise de l'action					
Localisation	Secteur situé entre l'avenue de Savoie, la rue Dupuy et l'avenue du Fort, situé en zone				
géographique	UCz du PLU « secteur d'habitat mixte pouvant faire l'objet d'une densification raisonnée,				
	concerné par des risque naturels ». Secteur comprenant encore une parcelle à urbaniser				
	(habitat) ainsi que 4 parcelles pouvant faire l'objet d'aménagements publics (foncier Ville)				
	OLD COMMENT OF THE CASCALL COSTS OF THE CASCALL COS				
Statut, maturité	Intention validée, projet de lancement d'une étude paysagère et d'aménagement des				
	espaces publics (hors secteur densification)				
Etat d'avancement	Etude de faisabilité réalisée pour la partie diversification habitat				
	Etude paysagère et d'aménagement à lancer				
Niveau de priorité	Médian : Intervention non urgente mais secteur stratégique en vue de la diversification				
,	résidentielle de la commune				



Urgonco ou	Zono LICZ : alóa / ricque natural à prendre en compte dans la natura des aménacaments	
Urgence ou	Zone UCz : aléa / risque naturel à prendre en compte dans la nature des aménagements	
échéance à	Promotion immobilière: aménagement devra être phasé pour ne pas contraindre l'opération de promotion immobilière envisagée sur ce secteur (accès notamment) ->	
respecter		
	aménager en priorité le secteur nord du site pour finir la dernière tranche à la suite de la construction du nouveau bâtiment	
E. 1/ 1	Aménagement en site occupé : précaution quant aux conflits d'usage	
Finalité, objectifs et	Le secteur des arrières de Comte rouge n'est pas aménagé dans son intégralité. Les	
expression de	espaces publics appartenant à la Commune n'ont pas été achevés. L'espace est désormais	
besoin	occupé en partie en tant que parking désorganisé. Réaliser une étude d'aménagement	
	paysager permettra de définir (avec les usagers des immeubles construits, et le porteur	
	de projet en charge de la réalisation d'un nouveau bâtiment) des usages plus qualitatifs à	
	cet espace.	
	Une fois passé en phase travaux, le projet permettra de :	
	- Améliorer la qualité de vie des habitants, notamment ceux orientés sur les	
	arrières du secteur	
	- Améliorer la qualité des espaces paysagers contigus à la résidence	
	- Diminuer les risques et conflits d'usages liés à une mauvaise utilisation de	
	l'espace	
	- Améliorer l'image du quartier et potentiellement son attractivité	
	Le travail de recherche d'un promoteur immobilier est à relancer.	
Programmation	Etude de programmation d'aménagements paysagers	
technique		
Description de	La fiche action vise à :	
l'action	- Réengager la recherche de promoteurs pour les parcelles à bâtir du secteur Comte	
	Rouge : un permis avait été déposé en 2013 par la société GSI (Monteil Architecte)	
	sur l'emprise totale parcellaire de 5252,22m². Le projet prévoyait la création de 31	
	logements dont 2 T1, 12 T2, 12 T3, 3 T4 et 2 T5, pour une surface plancher totale	
	de 2239,67m². le projet prévoyait également la création de 46 places de	
	stationnement représentant une surface totale de 704,55m². Il conviendra de	
	réinterroger cette programmation au regarde de l'évolution des besoins du	
	territoire	
	- Réaliser en parallèle les études de réaménagement des espaces publics du secteur.	
	La collectivité doit pour cela encore affiner son positionnement : réalisation en	
	propre des aménagements connexes à l'opération immobilière ou rétrocession	
	d'aménagements suite à la réalisation de l'aménagement de l'ensemble du secteur	
	par un promoteur-aménageur.	
Maître d'ouvrage	Commune de Montmélian	
2 .		
Portage	Elu référent, agent ou service chargé du projet. Dispositif de suivi et de pilotage	
Acteurs concernés,	Les habitants du secteur Comte rouge (déjà habitants, futurs habitants potentiels) sont les	
parties intéressées	principaux bénéficiaires du projet et principales parties à associer.	
Partenaires	La commune s'engage à lancer l'étude de programmation d'aménagements paysagers.	
Dépenses à	à préciser	
engager		
Echéancier et type	A préciser	
de budget		
•		

Plan de	A préciser
financement	
Calendrier	T4 2023 : lancement étude (1 ans)
	T4 2024 : étude de MOE → phase pro jusqu'au choix des prestataires
	T1/T2 2025 : lancement des travaux
Contexte	Risques naturels : DDT
règlementaire,	Maitrise foncière : pas de problématique d'achat du foncier
juridique et	Procédure de cession à prévoir pour parcelle en promotion.
contractuel,	
procédures	
administratives	
Tâches à court	Définir la stratégie communale pour le secteur (régie, opération d'aménagement
terme	déléguée)
Achats (procédure	A préciser selon stratégie communale.
d'engagements de	
dépenses)	
Lien autres	
programmes et	
contrats	
territorialisés	
Principales	
informations	
manquantes	
Incertitudes, risques	Détection des promoteurs intéressés, articulation des phases opérationnelles si
	aménagements et opération immobilière sont scindées
FFOM, analyse de	Secteur central, attractif, en proximité immédiate du centre-bourg, cependant risque sur
risque	la capacité à mener l'opération en régie en parallèle de l'opération immobilière : risque
	financier, risque technique, risque vis-à-vis des habitants du secteur (nuisances)
Indicateurs de suivi	Opérateur immobilier identifié
et d'évaluation	Permis validé
	Nombre de logements créés
	Aménagements réalisés
Conséquence sur la	L'action conforte la qualité résidentielle de Montmélian en proximité immédiate du
fonction de	centre bourg. Elle est de nature à attirer de nouveaux habitants, usagers et
centralité	consommateurs potentiels des services et commerces du centre bourg.
Annexes,	RAS
documents de	
référence	
Historique des	Aurore Delagarde
mises à jour de la	24/01/2023
fiche	





Savoie

(73)







FICHE ACTION N° M 1.5

Mise à jour le 24/01/2023 par A Delagarde

Requalification des espaces extérieurs Capucins

Rubrique proposée	Explications sur le contenu
Action nom	Requalification des espaces extérieurs Capucins
Action n°	M 1.5
Orientation stratégique	1-4 Habiter le territoire – Améliorer les espaces publics contigus
Thématique générale	Espaces publics
Type d'action	Etude (finalisation)
•	Investissement
Catégorie, nature précise de	Aménagement, accessibilité, renaturation
l'action	
Localisation géographique	Site d'étude classé « secteur d'habitat collectif » au PLU, surface d'environ 15Ha pour la totalité du tènement ayant fait l'objet de l'étude
Statut, maturité	Action en projet, notice de Plan Guide rendue à la maitrise d'ouvrage en décembre 2022, en attente de validation pour la suite du projet.
Etat d'avancement	Etude de faisabilité achevée
Niveau de priorité	fort
Urgence ou échéance à respecter	Surface importante du secteur d'étude : impact financier
Finalité, objectifs et	Objectif de la fiche action : finaliser le projet (passage des études en phase pro,
expression de besoin	chiffrage) et engager l'opération Capucins
	Objectif général du projet : Améliorer la qualité des espaces résidentiels
	/publics du quartier des Capucins
	Objectifs spécifiques :
	- Pacifier et réorganiser les usages
	- Reconnecter le site aux « Hauts de Montmélian » (vieille ville)
	- Reconnecter les espaces, faciliter les cheminements

Drogrammation technique	 Rafraichir l'espace pour les périodes estivales Rééquilibrer l'offre d'aménagements et petits équipements au regard des différentes tranches d'âge des usagers Offrir de nouveaux types d'espaces naturels de proximité Gérer la proximité de la RD 1006 Redéfinir les dimensions, aménagements et usages de la place du Marché.
Programmation technique	Précision du plan guide : passage en études de MOE paysagère Passage en phase travaux selon le scénario retenu
Description de l'action	Le quartier des Capucins est un secteur en proximité immédiate du centre bourg de Montmélian. Constitué d'habitat social (OPAC) et de copropriétés, il pâtit d'aménagements anciens, peu qualifiés, surdimensionnés et parfois peu sécures (circulations). L'organisation actuelle entraine des conflits d'usage entre habitants (générations, secteurs), ainsi qu'un déficit d'attractivité/d'image auprès des Montméliannais ou de potentiels nouveaux habitants. Le quartier est également mal connecté au centre bourg. La topographie (montée vers le centre) ne simplifie pas les cheminements (secteur boulodrome). Néanmoins un travail de requalification des cheminements permettrait d'améliorer les circulations. Dans cette optique la Ville de Montmélian a mandaté les BE TAKT et BazarUrbain afin de réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité (jusqu'au plan guide chiffré), outils d'aide à la décision (orientations paysagères, priorisation). Le travail a été mené entre mai et décembre 2022. Cout de l'étude : 17 150€ Il convient désormais que la Ville se positionne sur les orientations déclinées dans le plan guide, fasse un retour aux habitants concertés(réunion publique prévue début février) et poursuive la démarche par des études de MOE, jusqu'au lancement des travaux. A ce stade, le montant du projet a été estimé selon 5 entités paysagères distinctes : Plaine des sports : 678 500 € HT Plaine agri-urbaine : 608 800 € HT Plaine agri-urbaine : 503 500 € HT Plaine agri-urbaine : 503 500 € HT De la urbaine : 4 550 000 € HT soit un ratio coût travaux/habitant de 1 820€ et un coût au m² traité de 47,15€ (96 500m² traités). Devant l'ampleur des coûts de ce projet qu'elle ne pourra soutenir seule, la commune de Montmélian a engagé le 7 février 2023 (réunion publique) une démarche d'ateliers-concertations afin de préciser les aménagements prioritaires et de préciser par secteur le contenu des opérations. Cette démarche doit se poursuivre tout au long de l'année 2023. La commune a néanmoins acté préalablement son engagement
Maître d'ouvrage	Commune de Montmélian
Portage	Mme le Maire DGS DST

Acteurs concernés, parties	Ville de Montmélian
intéressées	Habitants du quartier
eressees	Acteurs locaux (OPAC, syndicats de copro)
	Usagers des équipements du quartier
Partenaires	A préciser
Dépenses à engager	T precise:
Depenses a engager	Etude de faisabilité 2022/2023 : 17 150€HT
	A préciser suite à démarche d'étude et concertation (ateliers) en cours
	proposés lors de la réunion publique du 7/02/23
	proposes for side to realition publique du 7/02/25
Echéancier et type de	Investissement
budget	
Plan de financement	Etude de faisabilité : 17 150€ HT
Trair de mandement	Subvention du conseil Départemental : 7 455€ acquise
	Travaux à chiffrer
Calendrier	A préciser
Contexte règlementaire,	Respect du PLU
juridique et contractuel,	The spectrum 1 20
procédures administratives	
Tâches à court terme	Définir les opérations à réaliser en années 2023-2024
Achats (procédure	Marché de travaux
d'engagements de dépenses)	Waterie de travaux
Lien autres programmes et	OPAH (pour le traitement des abords de copropriétés)
contrats territorialisés	Civili (pour le traitement des abords de coproprietes)
Principales informations	
manquantes	
Incertitudes, risques	Capacité financière de la collectivité
FFOM, analyse de risque	
Indicateurs de suivi et	Réalisation des aménagements
d'évaluation	Satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction	Le réaménagement du quartier des capucins (secteur sud-ouest notamment)
de centralité	doit se faire en étroite connexion avec le centre-ville. Le réaménagement de la
	place du marché notamment, en continuité du centre ,doit compléter la
	dynamique commerciale du centre. Le regain d'image du quartier doit
	contribuer de l'attractivité de la commune que ce soit pour le parc privé, ou
	pour le parc locatif social.
Annexes, documents de	Etude TAKT et BAZARURBAIN
référence	
Historique des mises à jour de	Aurore Delagarde le 21/02/2023
la fiche	
	•





Savoie

(73)







FICHE ACTION N° M1.8

Mise à jour le 31/01/2023 par Aurore Delagarde

Amélioration des abords de la gare – Requalification avenue de la gare

Rubrique proposée	Explications sur le contenu	
Action nom	Requalification Avenue de la gare	
Action n°	M1.8	
Orientation stratégique	2—2 Faciliter les déplacements, Faire évoluer les axes structurants pour intégrer les modes doux. Lien fiche 8Bis	
Thématique générale	Mobilité	
Type d'action	Investissement	
Catégorie, nature précise de l'action	VRD et accessibilité	
Localisation géographique	R ANTOINE BESSON RANTOINE BESSON AV DE LA GARE A	
Statut, maturité	Action validée	
Etat d'avancement	Etudes de MOE réalisées Premières demandes de financement émises	
Niveau de priorité	Fort	
Urgence ou échéance à	Contrainte ou opportunité	
respecter	Projet ou opération relevant d'une exigence ou d'un engagement préalable	
Finalité, objectifs et expression de besoin	Sécurisation des différents usagers et notamment cyclistes et piétons Amélioration de l'image de l'entrée de ville à la sortie de la gare SNCF Liaison gare à la véloroute V62	
Programmation technique	Nature de la réponse technique qui justifie la fiche action	
Description de l'action	L'opération consiste en la requalification de l'avenue la gare, voie d'accès au centre-ville de Montmélian depuis la gare SNCF. Cette rue est très fréquentée, notamment du fait du nombre important de personnes transitant par la gare de Montmélian, via plus de 100 arrêts de trains quotidiens. Malgré cela l'avenue n'a pas bénéficié de travaux depuis de nombreuses années et son usage est à sécuriser. Par ailleurs le secteur va profondément évoluer du fait de la mutation de l'ilot Marthot en proximité immédiate et des premières opérations programmées (CIS	

	Promotion : création de 200 logements / OPAC Savoie : création de 30 logements).
	Une piste cyclable, intégrée au schéma cyclable intercommunal (réseau
	secondaire V62), sera également créée en bordure de voirie.
Maître d'ouvrage	Commune de Montmélian
Portage	Maire
	Elu en charge de l'urbanisme
	DGS
	DST et adjoint
Acteurs concernés, parties	Habitants de Montmélian (actuels et futurs)
intéressées	Usagers de la gare se rendant à Montmélian et inversement
	Département
	Région
	SNCF?
	Commune de Montmélian
	CC Cœur de Savoie
Partenaires	Département
	Région
	SNCF?
	Commune de Montmélian
	CC Cœur de Savoie
Dépenses à engager	316 644 € HT dont :
	- Installation de chantier 9 000 € HT
	 Opération et terrassement de masse 32 943 € HT
	- Réseaux secs 82 984 € HT
	- Réseaux humides 22 350 € HT
	- Revêtement de surface 128 113 € HT
	- Mise à la côte 9 000 € HT
	 Espaces verts, mobilier urbain et maçonneries 32 254 € HT
Echéancier et type de	Investissement
budget	
Plan de financement	Etat : 121 017 € (38%) : dossier déposé en 2023, en attente d'instruction
	Conseil Régional : 13 400 € (4%) → demande à réaliser
	Conseil Départemental : 91 995 € (29%) → demande à réaliser
	Commune : 63 432 € (20%) → si ensemble crédits obtenus
	CC Cœur de Savoie : sollicitée pour un cofinancement, étude du dossier par la CC
	courant mai
Calendrier	T1 – T2 2023 : finalisation des demandes de subvention
	T2 2023 : démarrage des travaux
	Fin T2 2024 : fin des travaux
Contexte règlementaire,	RAS
juridique et contractuel,	
procédures administratives	
Tâches à court terme	Finaliser les demandes de subventions
Achats (procédure	RAS
d'engagements de dépenses)	
Lien autres programmes et	Schéma cyclable intercommunal
contrats territorialisés	

Principales informations	Montant participation autres cofinanceurs
manquantes	
Incertitudes, risques	Non obtention de l'ensemble des cofinancements appelés
FFOM, analyse de risque	
Indicateurs de suivi et	Satisfaction des usagers (enquête) piétons, cycles, automobilistes
d'évaluation	Taux de co-financement obtenu
Conséquence sur la fonction	Le projet requalifie l'entrée ouest du centre-ville de Montmélian, et améliore la
de centralité	qualité d'usage de la gare, pôle multimodal majeur à l'échelle de
	l'intercommunalité et au-delà. Il permet un embellissement d'une partie
	ancienne de la ville en cours de mutation (secteur Marthod) et conforte
	l'attractivité du secteur pour de nouveaux habitants/investisseurs
Annexes, documents de	Demandes de financement (DSIL)
référence	
Historique des mises à jour	Aurore Delagarde 31/01/2023
de la fiche	



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Savoie

(73)







FICHE ACTION N° M1.12

Mise à jour le 14/02/2023 par A Delagarde

Action d'accompagnement aux projets sur les locaux commerciaux (Viboud – Falquet)

Rubrique proposée	Explications sur le contenu
Action nom	Action d'accompagnement aux projets sur les locaux commerciaux
	Viboud & Falquet
Action n°	M1.12
Orientation stratégique	3-1 Renforcer l'attractivité économique, l'offre de commerces et de
	services de proximité – Intervention sur les locaux vacants
Thématique générale	Commerce
Type d'action	Maitrise Foncière
	Animation
	Investissement
Catégorie, nature précise de l'action	Action foncière, réhabilitation, accompagnement aux porteurs de projet
Localisation géographique	Falquet : Locaux situés 42, rue Dr Veyrat à Montmélian, dans le centre
	ancien, classé en zone UAz du PLU « secteur bâti ancien concerné par
	des risques naturels » Parcelles AH055 (292m²) et AH056 (jardin) ainsi
	qu'un garage parcelle AH46, lot 14 + parcelles A774 (surface 3595m²) et
	A840 (276m²)



Viboud : Locaux situés 2 rue du Dr Veyrat, à côté de la Mairie de Montmélian



Statut, maturité	Action validée, demande engagée auprès de la SPLS pour un appui à la
	maitrise foncière des locaux.
	Locaux identifiés comme priorité d'intervention pour la manageur de
	commerces
Etat d'avancement	Maitrise foncière en cours
	Etudes de faisabilité et rencontre de porteurs de projets engagées
Niveau de priorité	Fort
Urgence ou échéance à respecter	Nécessité de faire aboutir la procédure de maitrise foncière avant démarrage des travaux et validation des projets des investisseurs
Finalité, objectifs et expression de besoin	Les locaux Viboud et Falquet sont des bâtiments actuellement vacants, sur lesquels il serait intéressant de mener des actions volontaristes pour redynamiser le centre de Montmélian. Viboud se situe en proximité immédiate de la Mairie, ancien hôtel particulier rénové il y a peu, apportant un flux nouveau de fréquentation dans le centre. Falquet se situe en entrée sud du centre-ville, accessible depuis la rue du Dr Veyrat (Proximité immédiate du musée de la vigne et du vin) et la rue de la Chaine. Le bâtiment et ses devantures boisées ont un intérêt patrimonial. Néanmoins à ce jour, les deux locaux sont vacants.
	 Montmélian souhaite accompagner prioritairement la redynamisation de ces deux commerces au positionnement stratégique, afin d'encourager une dynamique vertueuse de réimplantation de commerces. L'objet de la fiche action est donc : De finaliser avec l'appui de la SPLS, la maitrise foncière des bâtiments afin de faciliter l'installation de porteurs de projets D'identifier des porteurs de projets développant une offre adaptée aux besoins de la commune et pérenne. D'accompagner l'installation par la réalisation de travaux sur les bâtiments De définir avec les porteurs de projets (et la SPLS) les modalités de location des locaux.
Programmation technique	 Action à plusieurs entrées : Maitrise foncière AMI ou action prospective de porteurs de projets Mobilisation de financements pour le réaménagement des locaux Réalisation d'un bouquet de travaux de rénovation et d'adaptation des locaux.
Description de l'action	La ville a sollicité l'EPFL en octobre 2022 afin que ce dernier se porte acquéreur des locaux dits Falquet, jugés stratégiques pour la redynamisation commerciale de la commune. Le propriétaire du bien a émis le souhait d'aliéner, la vente est donc envisagée à l'amiable, pour un montant estimé à 365000 € le portage foncier a été sollicité pour une durée de 8 ans auprès de l'EPFL.

	De même, la ville a la maitrise foncière d'une partie des locaux (façade) Viboud, qu'il s'agirait d'étendre à l'ensemble du bâtiment (cuisine). L montant de l'achat réalisé (hors cuisine) s'élève à 60 000 € environ En parallèle, la ville engage des échanges avec des porteurs de projets potentiels, et souhaite mener une action prospective pour identifier des acteurs moteurs développant un projet adapté au territoire. Cette mission, engagée par les services de la commune est désormais confiée à la manageur de commerces. Il conviendra de travailler, avec les acteurs identifiés, un projet économique et un projet de rénovation des locaux en parallèle. L'enjeu est de faire effet levier par cette première action sur la redynamisation d'autres commerces. En parallèle la commune pourra mettre en œuvre : - Son droit de préemption renforcé et son droit de préemption commercial (murs et fonds) via l'ORT - Des exonérations fiscales, portées par la CC Cœur de Savoie,
	selon modalités à préciser.
Maître d'ouvrage	Commune de Montmélian
	Délégation de la maitrise foncière à la SPLS
Portage	Adjoint au commerce Adjoint à l'urbanisme DGS Manageur de commerces
Acteurs concernés, parties intéressées	Propriétaire (Viboud)
	Tout porteur de projet à vocation commerciale
	Habitants de la commune
	Commune de Montmélian EPFL
Partenaires	Commune de Montmélian CC Cœur de Savoie Développement Economique (aide à l'identification de porteurs de projets) CCI – CMA (aide à l'identification de porteurs de projets, accompagnement à l'installation) France Active – Savoie Mont Blanc (aide à l'identification de porteurs de projets, accompagnement à l'installation) EPFL Banque des territoires (prêt travaux ?)
Dépenses à engager	Maitrise foncière: prévoir environ 60 000 € pour Viboud Couts d'accompagnement /étude: RAS si en interne, prévoir 5 000 € pour programme travaux si externalisé Couts travaux estimatif à préciser suite à étude: Environ 2200€ m² comprenant rénovation thermique/ mise aux normes électrique et plomberie, rafraichissement Fourchette minimale à 800€HT/m²comprenant uniquement un rafraîchissement Viboud: sur base 230m²: 506 000 € (mini: 184 000 €) Falquet: sur base 500 m²: 1 100 000 (mini: 400 000 €) Couts travaux pourront être supportés par EPFL (à préciser)

Echéancier et type de budget	Investissement
Leneancier et type de budget	Emprunt (banque des territoires ?)
Plan de financement	A préciser
Plan de illiancement	Travail sur le dépôt d'un dossier Fonds vert – Friches avec l'EPFL
Calendrier	T1 à T4 2023 : Maitrise foncière (lien EPFL) / identification et
Caleffuller	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	accompagnement porteurs de projets
	T1 2024 : réalisation des travaux
Contexte règlementaire, juridique et	Acquisition à l'amiable
contractuel, procédures	Précision du mandat donné à la EPFL (maitrise foncière uniquement,
administratives	études techniques travaux ?)
Précision du mandat donné à la SPLS	Précision du mandat donné à la EPFL (maitrise foncière uniquement,
(maitrise foncière uniquement, études	études techniques travaux ?)
techniques travaux ?)	Lien aux porteurs de projets et opérateurs d'accompagnement
	Echange Banque des territoires (soutien financier)
Achats (procédure d'engagements de	Maitrise foncière déléguée à EPFL
dépenses)	
Lien autres programmes et contrats	OPAH (façades), si intervention en rénovation des enseignes et façades
territorialisés	commerciales et/ou si présence de logements dans les tènements
	acquis.
Principales informations manquantes	Souhait de vendre du propriétaire de Viboud (partie cuisine)
·	Cout estimatif des travaux
	Porteurs de projets
Incertitudes, risques	Risque modéré grâce au portage par le biais de l'EPFL.
	Risque de ne pas réussir à engager la maitrise complète des locaux
	Viboud
	Enjeu à déterminer un pérenne.
	Risque de ne pas déclencher l'effet « levier » souhaité sur la dynamique
	commerciale
FFOM, analyse de risque	Mobilisation de la collectivité, démarches engagées avec la EPFL,
Trom, analyse de risque	cependant faible engagement du propriétaire Viboud, volume de
	travaux importants, équilibre financier de l'opération à conforter.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Acquisitions foncières achevées
indicated s de salvi et d'évaluation	Projets pérennes identifiés
	Travaux réalisés
	Activités lancées
Conséquence sur la famatica de	Nombre d'emploi créés
Conséquence sur la fonction de	Cette action joue un rôle central sur la fonction de centralité du centre-
centralité	ville de Montmélian. Avec l'objectif d'accompagner l'ouverture de deux
	commerces attractifs dans le centre, la Mairie donne une impulsion au
	dynamisme commercial des rues du Dr Veyrat et Avenue François
	Dumas. Selon le choix des activités implantées (restauration, commerce
	de bouche, etc.) les flux dans ces rues principales du centre pourraient
	ainsi être considérablement accrus, bénéficiant à d'autres commerces.
Annexes, documents de référence	Demande d'intervention EPLF
Historique des mises à jour de la fiche	A Delagarde le 14/02/2023





Savoie

(73)







FICHE ACTION N° M1.14

Mise à jour le 31/01/2023 par A Delagarde

Création d'un terrain tous temps de rugby

Rubrique proposée	Explications sur le contenu	
Action nom	Création d'un terrain tous temps de rugby	
Action n°	M1.14	
Orientation stratégique	4-1 Maintenir et développer les services et équipements publics –	
	implantation de nouveaux services et équipements publics	
Thématique générale	Equipements publics / sport	
Type d'action	Etude	
	Investissement	
Catégorie, nature précise de l'action	Création (en lieu et place de l'existant)	
Localisation géographique	Secteur d'étude situé le long de la RD 1006 en zone UF du PLU « secteur	
	avord A stion on projeté A stion on projeté	
Statut, maturité	Action en projet	
	Etude validée	
Chat diamanana	Montant travaux à définir	
Etat d'avancement	Etudes de MOE	
Niveau de priorité	Fort	
Urgence ou échéance à respecter	Etre en mesure d'accompagner la dynamique de croissance du club Engagement politique	
Finalité, objectifs et expression de besoin	Le club de Montmélian a été créé en 1912 et n'a connu d'interruption de son activité depuis que lors des périodes de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} guerre mondiale. Le club a régulièrement remporté des championnats locaux (championnat des Alpes) et participé plusieurs fois à des finales de championnats de France. Ses récentes victoires et le nombre croissant	

	d'adhérents justifient une politique d'accompagnement de ce sport par la commune de Montmélian La création d'un terrain tous temps de rugby a donc pour objectif de : - Permettre de bénéficier d'un équipement assurant l'entrainement 365 jours/an - Mieux répondre aux besoins actuels des licenciés de Rugby (joueurs du club, joueurs des clubs visiteurs) - Permettre d'accompagner une montée en gamme du club
	(volume d'entrainement, volume de public accueilli)
Programmation technique	Etude de MOE Réalisation des travaux
Description de l'action	Le projet consiste en : - Réalisation des études de MOE et suivi de chantier par Cimes Conception Ingénierie Infrastructures et Sports (prestation pour les phases AVP/PRO/DCE/ACT/VISA/DET/AOR - Réalisation d'une étude technique des drains et équipements existants par C2S - Validation à prévoir en CM de l'AVP - Consultation des entreprises - Réalisation des travaux
Maître d'ouvrage	Commune de Montmélian
Portage	Thierry Cortade – Elu aux sports DST et adjoint
Acteurs concernés, parties intéressées	Licenciés club rugby Montmélian et partenaires Club de Rugby de Montmélian FFR Région Département Commune Montmélian
Partenaires	Licenciés club rugby Montmélian et partenaires : définition des besoins Club de Rugby de Montmélian : définition des besoins, aide au financement ? FFR : aide au financement ? Sponsors éventuels : aide au financement ? Région : aide au financement ? Département : aide au financement ? Commune Montmélian
Dépenses à engager	Etudes de MOE : 9 750 € HT Travaux : 729 704€
Echéancier et type de budget	Investissement
Plan de financement	Etudes : financement commune à 100% Travaux : subventions sollicitées en cours d'instruction : Conseil départemental : 195 727€ Etat : 200 000e (DETR/DSIL) Région 195 727€
Calendrier	T4 2023 / T1 2024 : réalisation des études 2023 / 2024 : Réalisation des travaux

Contexte règlementaire, juridique et	RAS
	NAS
contractuel, procédures	
administratives	
Tâches à court terme	Finalisation dossier étude phase PRO par MOE
Achats (procédure d'engagements de	Marché de travaux
dépenses)	
Lien autres programmes et contrats	RAS
territorialisés	
Principales informations manquantes	
Incertitudes, risques	Capacité d'investissement de la commune
FFOM, analyse de risque	Capacité à financer de la commune
	Continuité de l'activité du club (maintien du niveau actuel,
	développement du réseau de licenciés)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
	Eco-conception des travaux réalisés
	Performance énergétique de l'aménagement (éclairage notamment)
	Satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de	L'équipement est structurant à l'échelle de la CC Cœur de Savoie. En
centralité	effet, il est le seul terrain de ce type offert par l'intercommunalité, ce
	qui conforte le rôle de « commune cœur d'axe » conféré à Montmélian
	par le SCOT.
Annexes, documents de référence	Offres des prestataires
Historique des mises à jour de la fiche	31/01/2023 par Aurore Delagarde





Savoie

FICHE ACTION N°

(73)







Mise à jour le 17/01/2023 par A

Delagarde

Réfection de la toiture et installation photovoltaïque Boulodrome

M1.16

Rubrique proposée	Explications sur le contenu	
Action nom	Désamiantage, remplacement et isolation de la toiture et installation photovoltaïque, boulodrome de Montmélian	
Action n°	M1.16	
Orientation stratégique	4-2 Engager la rénovation d'équipements publics	
Thématique générale	Equipements publics / transition énergétique	
Type d'action	Investissement	
Catégorie, nature précise de l'action	Réhabilitation et réfection des réseaux de chauffage et production électrique	
Localisation géographique	Le boulodrome se situe Avenue Edouard Daladier à un emplacement stratégique de jonction entre le quartier Capucins et la vieille ville. Il est positionné en zone UFz du PLU « secteurs d'équipements publics ou d'intérêt collectif existants ou projetés ».	

Statut, maturité	Le projet est validé et prioritaire dans le temps du mandat (2023-2024) Les études de MOE ont été réalisées (Cabinets Advies _désamiantage)et Cythelia Energy)
Etat d'avancement	Le projet est en fin d'étude d'études de MOE et pourra prochainement passer en phase travaux. La partie désamiantage est en phase consultation
Niveau de priorité	Fort : le territoire manque de créneaux disponibles pour des associations sportives et culturelles, la réfection de cet équipement pourra répondre dans un temps court à ces besoins. De plus la baisse des consommations énergétiques de la commune est une priorité.
Urgence ou échéance à respecter	La toiture doit faire l'objet d'un désamiantage au préalable des travaux de rénovation. La toiture est fuyarde, ce pourquoi l'opération est urgente
Finalité, objectifs et expression de besoin	La ville de Montmélian a pour objectif de rénover la toiture du boulodrome aujourd'hui amiantée et vétuste. Ceci aura pour effet premier d'améliorer la qualité de l'équipement, aujourd'hui dégradée par l'impact énergétique et sanitaire de l'état de la toiture. Par ailleurs, au-delà d'une finalité directe d'entretien du patrimoine, l'enjeu pour la commune est d'offrir rapidement une offre nouvelle de créneaux disponibles pour des scolaires/associations dans un secteur stratégique de la ville (centre-Capucins). Aujourd'hui les équipements existants sont saturés et il apparait difficile de répondre à l'ensemble des demandes des associations, qui
Programmation technique	connaissent une dynamique croissante de leurs adhésions. Cette intervention technique vise à : - Dépolluer le site amianté - Améliorer les compétences thermiques du bâtiment - Valoriser les technologies employées et le gain environnemental en cohérence avec la politique énergétique forte de la ville de Montmélian - Auto-consommer l'énergie produite.
Description de l'action	L'action vise au désamiantage, à la réfection de la toiture et à l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le boulodrome de la ville de Montmélian. Celui-ci est un ERP de 2ème catégorie, construit en 1995 (28 ans). Le toit actuel est composé d'une partie en double pente en ardoise (amiantée), en appui sur une charpente en lamellé-collé et d'une partie en simple pente en bac acier. L'état de la couverture est mauvais, celui de la charpente est correct/bon. Le projet est en fin de phase d'études de MOE et les travaux sont planifiés pour juin 2023. Les travaux comprennent: - La sécurisation de l'ensemble de l'ouvrage - Concernant la chaufferie: la mise hors service du chauffage gaz, la découpe des canalisations de cheminée en toiture - Concernant la toiture (2 lots): 1) La dépose et l'évacuation de l'ensemble des plafonds, isolants, ardoises amiantées, bac acier et l'ensemble des éléments contaminés 2) la fourniture et la pose d'une couverture « bacs sandwich, fixations, la pose de la faitière, d'une gouttière, le remplacement des plaques de bardage - Photovoltaïque: fourniture et pose de l'ensemble des équipements nécessaires à la station photovoltaïque (modules, onduleurs etc.), raccordements, mise en service des garanties, réalisation des essais de de conformité et vérifications électriques etc. (cf note technique)

	Concernant le projet d'installation photovolt	ziane .
	Concernant le projet d'installation photovoltaïque : Surface des modules : 310 m²	
	Production d'énergie annuelle (année 1) visée : 71 432 Kwh Autoconsommation de l'électricité produite CO2 annuel évité par l'installation : 2,2 tonnes	
Maître d'ouvrage	Ville de Montmélian	E3
-	Adjoint à l'urbanisme	
Portage		
	Adjoint aux sports	
Actours concornés nartics	DST et adjoint	•
Acteurs concernés, parties	Le projet est porté par la ville de Montméliar	
intéressées	Les associations et habitants licenciés au seir	n des associations montmellanaises
	seront bénéficiaires du projet	
Partenaires	Etat	
	Région	
	Département	
	Commune de Montmélian	(()
Dépenses à engager	Budget total d'investissement estimatif en c	ours affinage par MOE: 347 040 €
	Dont études MOE /BC : 40 500 € HT	
	Dont installation et sécurité : 40 300 € HT	
	Dont désamiantage : 87 500 € HT	
	Dont travaux couverture : 105 500 € HT	
	Dont travaux photovoltaïque : 73 740 € HT	
	Dont travaux chauffage : à préciser	
	Répartition des coûts du projet	Fourniture et pose du bac sandwich 120 mm epaisseur LOT 2
		-C-0-1
		■ Coût installation et sécurité LOT 1
	9% 3% 12%	III Travaux desamiantage (voir Etude ADVIES) LOT 1
	21%	■ Travaux PV ycompris raccordement
		24 24
	30%	■ Etudes et Maîtrise d'Œuvre
	The state of the s	
		■ Bureaux de contrôle et SPS
Echéancier et type de	Investissement	
budget	investissement	
Plan de financement	Travaux hars controla photovoltaïqua i soût	t travally : 272 200£
Plan de financement	Travaux hors centrale photovoltaïque : coût	
	Commune : reste à charge à préciser suite à	mise a jour couts projet par MOE
	DCII - 120 000C	
	DSIL: 130 000€	
	Région : 50 000€	
	Département : 25 500 €	
	Travaux de la centrale : coût travaux 84 240	ŧ
	Etat : DSIL : 60 000€	
	Voir si fonds vert possible	
Calendrier	Depuis 2022 : études de programmation	
	Février 2023 : Rendu APD, dépôt DP / AT	

Mars à mai 2023 : Consultation des entreprises, analyse des offres, notification Juin 2023 : Démarrage du chantier de désamiantage
Novembre 2023 : Réception des travaux
Validation APD et passage en DCE En parallèle : échanges avec les partenaires potentiels pour la recherche de financements visant à couvrir les investissements
Propriété Ville de Montmélian
Lien aux ambitions du CRTE sur les actions en matière de renouvellement des
équipements et à la transition énergétique
Montant subvention Fonds Vert
RAS
Projet bien engagé, études suivies, coûts en cours de précision, potentiels
financements à obtenir dans le cadre du Fond Vert
Travaux réalisés
Montants /Taux subventions obtenus
Satisfaction usagers
KWh produits Part de production autoconsommée
L'action permet d'entretenir et qualifier un équipement mis à disposition des
associations et habitants du territoire. L'action aide à la maitrise des couts de
l'énergie de la commune et dégage des marges financières pour la réalisation
d'autres interventions dans le centre de Montmélian
RAS
A Delagarde le 15 02 2023





ALE Savoie

(73)







FICHE ACTION N° M1.17

Mise à jour le 05/01/2023 par A Delagarde

Création d'une nouvelle cuisine centrale à Montmélian

Rubrique proposée	Explications sur le contenu	
Action nom	Création d'une nouvelle cuisine centrale à Montmélian	
Action n°	M1.17	
Orientation stratégique	Orientation 4 : Maintenir et développer les services et équipements publics, sous orientation 2 : Rénovation d'équipements publics.	
Thématique générale	Pour classement supplémentaire : Action pluri-thématique portant sur l'offre d'équipements publics, la cohésion sociale, la stratégique alimentaire et environnementale. Le projet s'inscrit également pleinement dans le projet agricole et alimentaire du territoire de Cœur de Savoie, fléché dans son axe 3 « Reterritorialiser notre alimentation », action 1 : « Accompagner l'évolution de la restauration collective vers plus de produits locaux et de qualité »	
Type d'action	Investissement	
Catégorie, nature précise de l'action	Action de construction d'un nouvel équipement, en remplacement d'un équipement vétuste, et en diversification des de l'offre de services actuels.	
Localisation géographique	Site du FJT. 40, Avenue Paul Louis Merlin, 73800 Montmélian Secteur d'extension pressenti Cuisine actuelle	
Statut, maturité	Action en projet Fiche action validée et active Le projet est encore en phase programmatique et pourra connaître des évolutions qualitatives, ainsi qu'un élargissement de son périmètre de rayonnement	
Etat d'avancement	Le projet est actuellement en phase d'étude programmatique, les travaux sont envisagés pour 2024.	
Niveau de priorité	Fort	

Urgence ou échéance à respecter	Contrainte de création d'un nouvel équipement, l'équipement actuel ne pouvant accueillir le programme, au regard des surfaces disponibles. Le
	tènement foncier appartient à la Ville.
	Des points de questionnement de nature juridique et administratifs
	seront à lever, notamment dans l'optique d'une mutualisation de l'outil
	avec d'autres territoires (évolution de la commande publique, etc.)
Finalité, objectifs et expression de	Les objectifs du projet sont :
besoin	- Offrir une meilleure qualité de service à la cuisine centrale
	actuelle (qualité de travail des agents, qualité organisationnelle et logistique)
	- Développer le potentiel de chalandise de l'équipement à de
	nouveaux territoires, acteurs locaux
	- Se conformer à la loi EGALIM et répondre aux ambitions du
	PAT, portant sur l'accès pour tous d'une alimentation plus saine
	et locale.
Programmation technique	Le projet prévoit la construction d'un nouvel équipement mutualisé. Le programme devra tenir compte :
	- Des besoins en termes de surface et de coexistence des usages
	(zones froides, chaudes, espace dédié à une activité de traiteur,
	légumerie, etc.)
	- Des besoins en terme d'accès au site, flux Suite au rendu de l'étude en juin 2022, le projet est passé en phase
	programmatique. L'étude porte actuellement sur deux scénarii, un à
	800 repas/jour maximum, l'autre, intégrant une adhésion au service de
	Valgelon La Rochette, à 1000 repas/jour
Description de l'action	La ville de Montmélian administre une cuisine centrale, créée en 1975,
'	et rénovée une première fois en 2007.
	Elle est positionnée au sein du bâtiment du Foyer de Jeunes
	Travailleurs, dont la partie logements appartient à l'OPAC Savoie.
	Cette cuisine fournit environ 580 repas/jour. Elle se compose d'un self
	sur place (130 repas/jours pour les entreprises alentours et le FJT), mais
	également des écoles du territoire (380 repas/jour en liaison froide),
	ainsi que des repas distribués à domicile pour des personnes en perte
	d'autonomie (100 repas/jour). La cuisine embauche 6 à 7 agents
	permanents.
	Un diagnostic porté par « Cuisine Ingénierie », financé par la Ville et la
	Communauté de Communes, dont le rapport a été rendu en juin 2022 a
	mis en exergue plusieurs disfonctionnements notamment en termes
	d'accès / logistique, d'exiguïté et de manque de cloisonnement des
	espaces, et enfin de vétusté de certains équipements.
	La configuration actuelle des lieux (sur deux niveaux, -1 et RDC) ne
	permet pas une exploitation optimale, notamment au vu de
	l'importance de la demande : le site actuel est à saturation au regard de ses capacités de productions.
	Elle ne permet pas non plus une mise en adéquation à la loi EGALIM
	(besoin d'une légumerie plus spacieuse afin d'accueillir une part plus
	importante de produits frais et bio). Le projet est donc de reconfigurer

Maître d'ouvrage	l'espace existant pour de nouveaux usages, et de créer, en proximité immédiate du bâtiment actuel, une nouvelle cuisine centrale. Ce projet donnera à la cuisine centrale de Montmélian un rôle structurant sur le territoire de la Communauté de communes, en complément des autres équipements communaux de même type. Elle se composerait, dans le cadre du nouveau programme à préciser, d'une cuisine principale, et d'une annexe dans l'actuelle cuisine. Le maitre d'Ouvrage est la Ville de Montmélian. Une co-maitrise d'ouvrage pourrait être réfléchie dans le cadre des liens au PAT.
Portage	A préciser par Ville de Montmélian
Acteurs concernés, parties intéressées	Les bénéficiaires du projet seront : - Les écoles et centres de Loisirs de Montmélian et des communes périphériques - Les entreprises locales, avec pour but d'accroître l'attractivité du site et la capacité de production de repas au regard de l'offre actuelle - Les producteurs locaux (bio notamment), la hausse d'activité de la cuisine centrale créant pour eux de nouveaux débouchés - Les porteurs de projets locaux (associations, etc.) La CC Cœur de Savoie est un soutien fort de ce projet dans le cadre de son PAT. Ce nouvel équipement permettra de donner corps au label obtenu et au plan d'action déployé. Les contributeurs à associer sont - L'ensemble des communes déjà administratrices d'équipements bénéficiaires de la cuisine centrale actuelle, ainsi que les nouvelles communes intéressées par la mutualisation d'un tel équipement - Les entreprises potentiellement intéressées par les prestations de la cuisine centrale (self, portage de repas et traiteur) : Alp'espace notamment, autres entreprises du territoire - Les producteurs locaux, afin de définir les conditions et volumes
	d'approvisionnement - Les habitants et associations du territoire, porteurs de projets connexes, notamment Terre Solidaire, etc.
Partenaires	Commune de Montmélian CC Cœur de Savoie Autres communes contributrices Département (CDS) montant à déterminer Région Etat Fournisseurs et producteurs (Terres Solidaires)
Dépenses à engager	A préciser par le programmiste (en cours)
Echéancier et type de budget	Investissement Cofinancements
Plan de financement	A préciser :

	Commune de Mantreálian
	Commune de Montmélian
	CC Cœur de Savoie
	Autres communes contributrices
	Département (CDS) montant à déterminer
	Région
	Etat
Calendrier	Théorique à préciser Juin 2022 : rendu du diagnostic de fonctionnement
	de la cuisine centrale actuelle
	De fin 2022 à S2 2023 : étude de programmation et étude juridique
	/administrative permettant la mise en place de marchés mutualisés
	(donner à l'équipement sa dimension intercommunale)
	S2 2023/S1 2024 : fin des études de maitrise d'œuvre : passer du
	programme au DCE
	T2 2024 : lancement des travaux
Contexte règlementaire, juridique et	
contractuel, procédures	
administratives	
Tâches à court terme	Valider un scénario concernant le volume de repas maximum
	productibles par l'établissement par jour
Achats (procédure d'engagements de	Etude (en cours) : Marché d'étude
dépenses)	Foncier : maitrise foncière
	Travaux : Mandat SPLS ?
Lien autres programmes et contrats	Fiche action complémentaire au Projet agricole et alimentaire de
territorialisés	territoire, Axe 3, Action 1.
Principales informations manquantes	Volume de repas à produire / jour
	Communes souhaitant rejoindre le projet
	Capacité d'investissement de la commune
	Modalités de cofinancement/participation financière des communes
	pour la construction du bâtiment
Incertitudes, risques	Risque de désengagement en cours de projet de certaines communes
FFOM, analyse de risque	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Programme livré
	Scénario validé
	Travaux lancés
	Nombre de communes/partenaires adhérents au service
	Nombre de repas produits par jour (vis-à-vis du nombre de repas
	actuels)
Conséquence sur la fonction de	
centralité	
Annexes, documents de référence	Programme Groupe Elegia et Cuisine Ingenierie
Historique des mises à jour de la fiche	A Delagarde le 22/02/2023





Savoie (73) CœUR ∞ SAVOIE





FICHE ACTION N° M1.17bis

Mise à jour le 05/01/2023 par A Delagarde

Pôle Albert Camus - Rénovation du FJT et pôle multiservices

Rubrique proposée	Explications sur le contenu	
Action nom	Pôle Albert Camus – Rénovation du FJT et pôle multiservices	
Action n°	M1.17bis	
Orientation stratégique	Orientation 4-2: Rénovation d'équipements publics.	
Thématique générale	Pour classement supplémentaire : Habitat, Action pluri-thématique portant sur l'offre d'équipements publics, le projet éducatif et social de la commune, la stratégique alimentaire et environnementale.	
Type d'action	Accompagnement d'un porteur de projet (OPAC) Mise en place d'un groupe de travail partenarial	
Catégorie, nature précise de l'action	Réhabilitation / Animation	
Localisation géographique	Site du FJT. 40, Avenue Paul Louis Merlin, 73800 Montmélian. Zonage PLU: secteur UB « zone d'habitat collectif » FJT	
Chall be and officer		
Statut, maturité	Action en projet	
Etat d'avancement	Faisabilité	
Niveau de priorité	Moyen	

Fin courant 2023 des remboursements des emprunts liés à la rénovation précédente (préalable à la réalisation de nouveaux travaux) Articulation avec le projet de création d'une nouvelle cuisine centrale Le bâtiment du FJT « Résidence Albert Camus » a été créé en 1973. Il comporte 60 logements pour 65 lits. La gestion du bâtiment est coassurée par le CCAS de Montmélian, locataire de l'OPAC. Le bâtiment nécessite une rénovation thermique importante, à réaliser
comporte 60 logements pour 65 lits. La gestion du bâtiment est coassurée par le CCAS de Montmélian, locataire de l'OPAC.
par son propriétaire partenaire de la commune, l'OPAC. En parallèle, cette rénovation et la configuration des espaces sera l'occasion d'impulser un toilettage du projet pédagogique porté dans le cadre de la gestion de l'établissement par le CCAS et les services de la Ville de Montmélian. Enfin, le projet doit également permettre la bonne mise en œuvre des conditions de pérennisation, voire de renforcement des services multipartenariaux déjà présents au sein de l'établissement sous forme de permanences. La CC Cœur de Savoie se questionne notamment sur l'opportunité d'implanter une maison France Services à Montmélian, et cet espace pourrait être le lieu identifié, dans la continuité des permanences déjà mises en place. L'action recouvre ainsi plusieurs finalités : Rénovation thermique du bâtiment, rénovation des logements, réduction des coûts d'exploitation Réorganisation de l'espace résident, modification du projet pédagogique avec la rénovation de l'espace résident. Poursuite de l'intégration et pérennisation de temps formalisés de partenaires sur la structure (mission locale jeunes, France
services)
- Développement d'un espace numérique
Action pilotage de concertation et d'articulation du projet de rénovation énergétique porté par l'OPAC avec la programmation pédagogique et de services du bâtiment.
L'action portera principalement sur un travail transversal de rénovation énergétique et rénovation des logements portés par l'OPAC, de design d'espace et de consolidation d'un projet pédagogique par les partenaires, notamment le CCAS gestionnaire de l'établissement. Cette action de coordination et de pilotage du projet devra permettre d'aboutir aux éléments suivants : - Rénovation énergétique et rafraîchissement des logements FJT : Ensemble des logements rénovés (salle de bains, sol, portes volets) - Projet pédagogique mis à jour / réécrit - Schéma de programmation fonctionnelle retravaillé : Espace investi avec des espaces repensés (cuisine, laverie, bureau animateur) et l'intégration de nouvelles fonctions (espace numérique, une salle de réunion, un espace partenaire, avec une modularité favorisant les échanges) Le programme de prévisionnel de travaux a été défini dans le protocole d'accord tel que suit :

	- Isolation des façades
	- Mise en place de volets roulants / brise soleil
	- Remplacement des menuiseries extérieures des locaux
	administratifs, montées d'escaliers et du restaurant,
	Dans les communs et extérieurs
	- Remplacement des colonnes d'eau froide et chutes d'eaux usées
	 Remplacement des chaudières, équilibrage et désembuage de l'installation de chauffage, mise en conformité de la chaufferie, calorifugeage. Reprise de la régulation par secteur. Remplacement des radiateurs. Isolation du plancher bas (flocage)
	 Création de sanitaires publics et réfection des sanitaires du niveau R-1
	- Aménagement suivant possibilité de 3 studios de 32 m² en 6 studios
	- Aménagement des espaces communs des locataires
	Dans les espaces privatifs - Remplacement des cabines de douche et des radiateurs (suivant
	état)
	L'action de coordination pourra être réalisée (hors programme de
	rénovation énergétique) pour tout ou partie en interne par la
	collectivité.
	L'action 17 bis sera articulée à l'action 17 portant sur la création d'une
	nouvelle cuisine centrale en remplacement de la cuisine centrale
	actuelle, tant du point de vue du phasage des travaux, que de la
	programmation fonctionnelle.
Maître d'ouvrage	Le maitre d'Ouvrage est l'OPAC (travaux)
maine a carrage	Le pilote du projet transversal est la Commune de Montmélian
Portage	Maire de Montmélian
i ortuge	DGS
	Responsable éducation enfance jeunesse et affaires sociales
Acteurs concernés, parties intéressées	Habitants du FJT
, total of concernes, parties interessees	Salariés du FJT
	Salariés et bénévoles des associations et structures porteuses de
	permanences au sein du FJT
	Bénéficiaires des permanences (hors habitants FJT)
	CC Cœur de Savoie
	Commune de Montmélian (service jeunesse notamment)
	CAF
Partenaires	Commune de Montmélian : porte le projet transversal d'évolution de l'équipement (projet pédagogique, fonctionnement)
	OPAC : s'engage à porter un programme de rénovation énergétique
	ambitieux pour le bâtiment. S'engage à contribuer aux concertations
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	concernant la reconfiguration des communs, à l'évolution fonctionnelle du bâti.
	CC Cœur de Savoie : s'investit dans le projet notamment via France
	Services, EPN

	Associations et structures partenaires : s'engagent à contribuer aux
	concertations visant à la mutation des usages du bâtiment
	CAF : participation aux échanges au titre de la COG
	Habitants du FJT : s'engagent à contribuer aux concertations
	Question : quid du financement de la rénovation des espaces communs / associatifs : prise en charge totale OPAC ? Participation Commune ? Communauté de communes ? Surloyer ?
Dépenses à engager	Etude programme : 39 321€ HT
Depenses a engager	Subventions acquises sur l'étude :
	CCCS : 9 909€
	Conseil Départemental : 15 728€
	Pour les travaux : Coût global estimatif à consolider en phase APD
	comprenant :
	- Le coût des travaux nécessaires pour répondre au programme
	- Le coût des honoraires de maîtrise d'œuvre, de contrôle
	technique, de coordination SPS et de conduite d'opération
	- Les dépenses diverses : diagnostic amiante, frais d'appels
	d'offres, assurance DO, frais financiers et TVA
	Les dépenses à engager devront faire l'objet d'une validation en CCAS
Echéancier et type de budget	Si AMO : Fonctionnement et/ou étude menée en interne
	Si contribution au financement des travaux : Investissement
Plan de financement	A préciser
	Versement d'un loyer à l'OPAC à déterminer en fonction du niveau
	d'investissement final validé, ainsi que du taux de co-financement
	obtenu par l'OPAC sur le projet.
Calendrier	T4 2023 : démarche de concertation concernant la programmation
	multi-partenarial du FJT
	Début T3 2024 : fin de la phase de programmation
	Lancement des travaux : date à définir, durée estimative des travaux,
	12 mois.
Contexte règlementaire, juridique et	
contractuel, procédures	
administratives	5 1 0010 1/6 11 11 1 1
Tâches à court terme	Echanges OPAC pour redéfinition d'un protocole d'accord
	Désignation référents concernant le projet pédagogique et de services
	1 ^{er} comité de pilotage visant à
	- Définir les besoins
	- Valider les modalités de concertation (voire d'accompagnement
	via un AMO)
	- Valider le calendrier proposé
Achats (procédure d'engagements de dépenses)	Prestation possible, à préciser
Lien autres programmes et contrats	PAT (concernant projet pédagogique lié à la cuisine centrale) Voir fiche
territorialisés	action M17
Principales informations manquantes	Portage financier et technique des travaux sur locaux communs hors
The space of the s	logements
	1 - O

	Contenu programmatique des locaux (passage de permanences à
	service(s) implanté(s)
Incertitudes, risques	Investissement de l'OPAC dans le projet partenarial
	Capacité de mobilisation large des parties prenantes
	Risque d'un maintien en l'état du fonctionnement actuel par manque
	de moyens d'ingénierie pour mener la concertation à bien
FFOM, analyse de risque	Volonté des services de la Commune assez forte
	Volonté (technique, politique à conforter) de la CC Cœur de Savoie à
	s'impliquer dans le projet concernant le sujet MFS notamment.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Groupe de pilotage désigné et actif
	Forte mobilisation de l'OPAC
	Performance énergétique atteinte
	Services maintenus/ pérennisés /développés
	Satisfaction salariés, intervenants extérieurs et usagers
Conséquence sur la fonction de	Le FJT a une fonction d'accueil et d'insertion importante pour la
centralité	commune il propose, en plus d'une cuisine centrale ouverte largement
	(entreprises, habitants de la commune), des services à la population
	importants notamment via le biais de permanences France Services et
	de celles menées par les différentes associations. Renforcer la qualité
	des services offerts, la qualité d'accueil, et se montrer exemplaire du
	point de vue de la performance énergétique de la rénovation de ce
	bâtiment est un atout pour l'attractivité de la commune auprès de
	l'ensemble des publics (jeunes, habitants de la commune et habitants
	des communes périphériques).
Annexes, documents de référence	Protocole d'accord pour travaux de gros entretien et d'amélioration –
	Janvier 2022
Historique des mises à jour de la fiche	Delagarde Aurore le 03/02/2023





FICHE ACTION N° M1.23

Mise à jour le 06/04/2023 par C. DURBET

Eclairage public

Rubrique proposée	Explications sur le contenu
Action nom	Eclairage public
Action n°	M1.23
Orientation stratégique	4-2 Maintenir et développer les services et équipements publics, rénovation d'équipements publics
Thématique générale	Environnement – Energie – Eclairage
Type d'action	Travaux
Catégorie, nature précise de l'action	Changement de 41 mâts d'éclairage publics et passage en LED
Localisation géographique	Commune de Montmélian
Statut, maturité	Projet défini, consultation des entreprises en cours
Etat d'avancement	Consultation en cours
Niveau de priorité	Fort
Urgence ou échéance à respecter	Opération urgente au regard de la nécessité de réaliser des économies d'énergies
Finalité, objectifs et expression de besoin	Que l'ensemble de l'éclairage public soit en LED ce qui permettra de faire des économies d'énergies estimées ce jour à
Programmation technique	
Description de l'action	L'action vise à terminer le passage en LED de l'éclairage public de la ville en changeant
Maître d'ouvrage	Commune de Montmélian
	Béatrice SANTAIS (Maire), Yves Pavillet (élu référent), Pascale Troncy
Portage	(DGS) Nicolas Podeur (Responsable énergie)
Acteurs concernés, parties intéressées	(, (,
Partenaires	
Dépenses à engager	42 000 €
Echéancier et type de budget	Investissement
Plan de financement	Etat – Fonds vert : 10 500 € SDES : 2 800 € Commune de Montmélian : 28 700 €
Calendrier	Engagement juridique : mai 2023

	Début des travaux : août 2023
	Fin des travaux : fin octobre 2023
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	
Tâches à court terme	Engagement de la dépense
Achats (procédure d'engagements de	
dépenses)	
Lien autres programmes et contrats	
territorialisés	
Principales informations manquantes	
Incertitudes, risques	Aucun
FFOM, analyse de risque	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux Economies d'énergies réalisées
Conséquence sur la fonction de	
centralité	
Annexes, documents de référence	
Historique des mises à jour de la fiche	06/04/2023 – Coralie Durbet





Savoie

(73)







FICHE ACTION N° M1.24

Mise à jour le 31/01/2023 par A Delagarde

Rénovation du bassin nautique

Rubrique proposée	Explications sur le contenu
Action nom	Rénovation du bassin nautique
Action n°	M1.24
Orientation stratégique	4-3 Maintenir et développer les services et équipements publics –
	Rénover les services et équipements publics
Thématique générale	Equipement public / environnement
Type d'action	Investissement
Catégorie, nature précise de l'action	Action de rénovation – création d'un système de géothermie (option)
Localisation géographique	Piscine située le long de l'avenue Grésivaudan (N°1997), au sud de la commune, dans la zone d'équipements sportifs classée au PLU UFz « Secteurs d'équipements publics ou d'intérêt collectif existants ou projetés concerné par des risques naturels » Parcelles : 0001/0002/0003/0008/0009/0041
Statut maturitá	Action validée et urgente pour la partie réfection des fuites du bassin
Statut, maturité	nautique, en projet pour l'aspect chauffage via géothermie
Etat d'avancement	Devis
Niveau de priorité	Fort
Urgence ou échéance à respecter	Opération contrainte à être réalisée en priorité, compte tenu des fuites
	détectées sur le bassin (jusqu'à 500m3 /jour).
Finalité, objectifs et expression de	Montmélian a engagé une politique de transition écologique et de
besoin	maitrise de ses dépenses énergétiques depuis les années 1980. Les
	impacts conjoncturels de la hausse des prix de l'énergie l'obligent à
	accélérer et prioriser les projets allant dans ce sens. En effet, la

	_
	commune doit faire face à une augmentation prévisionnelle des
	dépenses de fonctionnement d'environ 250 000 € imputable à la hausse
	de l'énergie.
	L'objectif de l'action sur le bassin nautique est ainsi double :
	- Réduire les consommations énergétiques liées à la perte de
	performance structurelle de l'équipement (problématique de
	fuite détectée)
	- Accroitre la performance énergétique de l'équipement une fois
	les problématiques d'entretien urgent traitées.
Programmation technique	Concernant le traitement des fuites :
4,1	Programme d'intervention de 17 jours à réaliser en période de
	fermeture (avant mai ou après septembre) comprenant :
	- La réalisation d'un regard
	- Le curage du réseau
	- Le chemisage et la projection d'une résine permettant d'assurer
	l'étanchéité
	- La finition et le nettoyage du chantier
	Concernant le projet de Géothermie :
	- Un captage de calories produites par une nappe proche de
	l'équipement permettrait d'envisager le remplacement de la
	chaudière actuelle gaz par un système de chauffage écologique
	, , ,
	et aux coûts maitrisés (pour rappel le coût du MWh a été
	multiplié par 4 entre 2021 et les contrats négociés pour
	2023/2024). Pour affiner ce scénario, il est nécessaire que la
	commune fasse réaliser une étude de faisabilité, puis, selon les
	résultats de cette dernière, les études de MOE afférentes.
Description de l'action	Engager la première phase de travaux visant à résorber les
	fuites détectées avant la période estivale d'ouverture du bassin
	2. Poursuivre l'étude visant à développer un système de chauffage
	par géothermie
	3. (option) Réaliser des travaux de mise en œuvre d'un système
	de géothermie.
Maître d'ouvrage	Commune de Montmélian
Portage	Elu référent, agent ou service chargé du projet. Dispositif de suivi et de
	pilotage
Acteurs concernés, parties intéressées	En premier lieu la commune de Montmélian
	Les usagers de l'équipement (éviter une hausse du prix du ticket
	d'entrée maintenu jusqu'en 2022 au tarif universel de 2€)
Partenaires	La commune porte en propre cet investissement.
	La Région, le Département et la CC Cœur de Savoie pourraient être des
	partenaires financeurs potentiels du projet.
Dépenses à engager	Tranche 1 : résorption des fuites du bassin – 39 500 € HT + audit
	énergétique et géothermique : 5 000€ HT
	Tranche 2 : audit énergétique et de réalisation d'un système de
	géothermie : 5 000€ HT (SEQUOIA 5k, pris en charge à 50%€)
	(2.2.2.2.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1
	Réflexion sur une réalisation en régie par les services techniques de la
	commune pour une meilleure gestion des coûts
	Total and memory of Bearing and Court

Echéancier et type de budget	Tranche 1 : Fonctionnement
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Tranche 2 : Crédits d'investissement (étude et travaux)
Plan de financement	A préciser
Calendrier	T2 2023 : Travaux d'urgence / résorption des fuites
	T3-T4 2023 : étude géothermie
	2023 : si scénario validé, travaux de réalisation du captage en
	géothermie (calendrier à préciser)
Contexte règlementaire, juridique et	
contractuel, procédures	
administratives	
Tâches à court terme	Validation du mode de réalisation des travaux de résorption des fuites
	(Régie, Prestation)
	Réalisation des demandes de financements
	Lancement des travaux tranche 1 avant la période estivale
Achats (procédure d'engagements de	Tranche 1 : Selon décision, prestation ou RAS
dépenses)	Tranche 2 : Etude réalisée par le biais d'une commande de prestation
Lien autres programmes et contrats	Fiche action répondant aux engagements CRTE du territoire
territorialisés	
Principales informations manquantes	Validation politique
	Couts d'étude (Géothermie)
Incertitudes, risques	Non réalisation de la première tranche de l'action avant la période
	estivale → fort impact sur les dépenses de fonctionnement
	L'absence de décision sur le lancement de l'étude concernant le
	chauffage par géothermie → non maitrise de l'évolution des prix du gaz
FFOM, analyse de risque	Volonté technique et politique de faire pour la tranche 1 forte, à
	conforter pour la tranche 2.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Volume de fuite d'eau
	Niveau de dépense énergétique
	Nature de l'énergie consommée (en part du total)
	Prix du billet usager
Conséquence sur la fonction de	Le bassin nautique de Montmélian a une fonction d'équipement de
centralité	centralité qui va bien au-delà des limites administratives de la
	commune (environ 70/75% de fréquentation en provenance d'une
	commune extérieure). Rénover le bassin et maintenir la politique
	tarifaire actuelle constitue donc un enjeu fort d'attractivité pour
Annoyee documents do "454" and	Montmélian
Annexes, documents de référence	RAS
Historique des mises à jour de la fiche	31/01/2023





FICHE ACTION N° M 1.25

Mise à jour le 06/04/2023 par C. DURBET

Labélisation « Climat-Air-Energie » dans le cadre du programme Territoire engagé Transition Ecologique

Rubrique proposée	Explications sur le contenu
Action nom	Labélisation « Climat-Air-Energie » dans le cadre du programme
	Territoire engagé Transition Ecologique
Action n°	M 1.25
Orientation stratégique	Axe transversal : mobiliser autour du projet PVD et s'engager dans une démarche de transition écologique
Thématique générale	Environnement - Energie
Type d'action	Assistance à maîtrise d'ouvrage
Catégorie, nature précise de l'action	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la labélisation Climat-Air-Energie dans le cadre du programme « Territoire Engagé Transition Ecologique » et suivi de la mise en œuvre du programme d'action
Localisation géographique	Commune de Montmélian
Statut, maturité	Consultation en cours pour la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage indispensable à la labélisation
Etat d'avancement	Emergence, études de faisabilité / Etudes opérationnelles (MOE) / Réalisation
Niveau de priorité	Fort
Urgence ou échéance à respecter	La labellisation doit être effectuée en 2023
Finalité, objectifs et expression de besoin	Rappel des besoins et objectifs fonctionnels, ou de l'opportunité dans son contexte le cas échéant
Programmation technique	Nature de la réponse technique qui justifie la fiche action
Description de l'action	La Commune souhaite poursuivre la démarche d'amélioration continue de sa politique énergétique et obtenir en 2023 la labélisation climat-air-énergie. Le processus de labélisation climat-air-énergie est normalisé et impose l'accompagnement d'un conseiller pour définir sa vision climat-air-énergie et ses objectifs qualitatifs et quantitatifs déclinés dans 6 thèmes :
	 planification territoriale, patrimoine de la collectivité, approvisionnement énergie-eau, mobilité, organisation interne coopération communication.

	Le conseiller aidera la commune à actualiser son état des lieux détaillé, à mettre à jour son programme de politique climat-air-énergie sur 4 ans, à suivre sa mise en œuvre et, avant l'échéance de fin de validité de son label et à se présenter à un auditeur externe en vue de demander une nouvelle distinction Climat-air-énergie auprès de la Commission nationale du label.
Maître d'ouvrage	Commune de Montmélian
Portage	Béatrice SANTAIS (Maire), Yves Pavillet (élu référent), Pascale Troncy (DGS) Nicolas Podeur (Responsable énergie)
Acteurs concernés, parties intéressées	Tous les responsables de services et agents de la commune et du CCAS de Montmélian
Partenaires	Communauté de communes Cœur de Savoie
Dépenses à engager	AMO : 17 693.75 € HT Labélisation : 4 583.75 € HT Total : 22 277.50 €
Echéancier et type de budget	Fonctionnement
Plan de financement	Etat – Fonds verts : 17 822 € demande déposée Commune de Montmélian : 4 455.50 €
Calendrier	 Engagement juridique : avril 2023 Etat des lieux : mai et juin 2023 Elaboration du plan d'action : juin à septembre 2023 Audit externe : fin septembre 2023 Avis CNL : novembre 2023
Contexte règlementaire, juridique et contractuel, procédures administratives	Marché public
Tâches à court terme	Notification de l'assistant à Maîtrise d'ouvrage et état des lieux
Achats (procédure d'engagements de	
dépenses)	
Lien autres programmes et contrats	
territorialisés	
Principales informations manquantes	
Incertitudes, risques	
FFOM, analyse de risque	

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Obtention de la labélisation
Conséquence sur la fonction de	
centralité	
Annexes, documents de référence	
Historique des mises à jour de la fiche	06/04/2023 – Coralie Durbet